

RAPPORT D'ACTIVITE

2025

**Associations Familiales
Laïques de Paris - CDAFAL 75**



www.aflparis.org

SOMMAIRE

EDITO

I – LE FONCTIONNEMENT DU CDAFAL.....	2
---	----------

II – LES PERMANENCES POUR LES FAMILLES	5
---	----------

III – LES PARTENARIATS	6
-------------------------------------	----------

2 - L'UNAF et l'UDAF de Paris	8
-------------------------------------	---

3 - Le CNAFAL.....	9
--------------------	---

4 - LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DE PARIS	11
--	----

5 - CAP SAAA – RALLYE EDUCAPCITY.....	12
---------------------------------------	----

IV – LE SECTEUR EDUCATION ET LAICITE DU CDAFAL	14
---	-----------

V – LES REPRESENTATIONS	21
--------------------------------------	-----------

1°) Les transports : la commission de concertation de la RATP.....	22
--	----

2°) Le logement	23
-----------------------	----

3°) Les Conseils de famille des pupilles de l'Etat	28
--	----

4°) Le secteur de l'énergie	28
-----------------------------------	----

La Commission de régulation de l'énergie	31
--	----

La précarité énergétique : un marqueur des associations familiales laïques	32
--	----

Autres représentations.....	32
-----------------------------	----

5°) La sécurité électrique : le Groupe de travail statistiques de l'ONSE.....	33
---	----

6°) La Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)	34
--	----

La Commission de concertation de la téléphonie mobile	37
---	----

L'Observatoire des ondes.....	37
-------------------------------	----

Le Comité d'action sociale de la Ville de Paris.....	38
--	----

Les Commissions supérieures de contrôle des réseaux d'énergie de la Ville de Paris	40
--	----

VI LA COMMUNICATION	47
----------------------------------	-----------

CONCLUSION	48
-------------------------	-----------

A la lecture de ce rapport d'activité de l'année 2025, force est de constater que nos AFL parisiennes se renforcent années après années. Elles se renforcent d'une part grâce aux militantes et militant, experts de grande qualité, qui nous rejoignent mais aussi grâce aux synergies que nous mettons en œuvres avec nos partenaires et nos structures de rattachement ou d'affiliations, que ce soit le CNAFAL, l'UDAF ou la Ligue de l'Enseignement.

Nous le constatons tous les jours : à plusieurs, nous sommes plus forts et plus efficace dans l'intérêts des publics que nous représentons et défendons, au premier rang desquels les plus précaires.

Nous espérons collectivement que la lecture de ce rapport d'activité statutaire retiendra toute votre attention, vous permettra de mieux nous connaître et pourquoi pas de vous mobiliser à nos côtés pour une société plus juste.

Nos pôles d'intérêts sont multiples et très divers : Politique Familiale, Education, Logement, Consommation, Energie, Aide aux vacances, Accès aux droits, etc ... C'est notre force et aussi notre faiblesse. Notre force car nous intervenons dans quasiment tous les domaines qui concernent la vie de tous les jours de nos concitoyens, mais le risque de la dispersion est grand et parfois dérouté nos interlocuteurs. Alors, nous faisons le pari d'investir au mieux l'ensemble de nos domaines d'intervention afin de remplir les missions qui sont les nôtres au service de toutes les familles parisiennes.

Nous espérons collectivement que la lecture de ce rapport d'activité statutaire retiendra toute votre attention, vous permettra de mieux nous connaître et pourquoi pas de vous mobiliser à nos côtés pour une société plus juste.

I – LE FONCTIONNEMENT DU CDAFAL

Le Conseil d'Administration du Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques de Paris (**CDAFAL 75**) est constitué de 15 membres désignés par les Associations Familiales Laïques (**AFL**) locales qui sont au nombre de 3 : PARIS CENTRE – PARIS EST – PARIS SUD. Cette organisation statutaire nous permet un fonctionnement centralisé au niveau du département tout en restant présent localement dans les arrondissements où nous sommes implantés.

Ce Conseil d'Administration s'est réuni à 8 reprises en 2025. Il a tenu son assemblée générale le 19 mai et s'est réuni en séminaire annuel pour la seconde année les 4 et 5 octobre 2025.

Ce séminaire est devenu incontournable pour notre organisation. Il permet un approfondissement de notre organisation et des buts que collectivement nous nous fixons annuellement désormais. Il nous permet également d'échanger en visioconférence avec nos partenaires privilégiés que sont La Ligue de l'enseignement et la FCPE mais également avec le président de notre instance nationale le CNAFAL.



Les sujets importants ont été les suivants : Notre légitimité et notre raison d'être - Nos représentations - Nos partenariats - Notre mode de fonctionnement avec nos domaines d'intervention actuels et futurs - Nos adhérents (comment en fédérer de nouveaux)

Les priorités définies sont les suivantes : La célébration des 120 ans de la loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'Etat, les élections municipales de mars 2026 et l'impact sur nos actions et activités, l'accueil dans les AFL des militants de la FCPE qui n'ont plus d'enfants scolarisés et qui « sortent » de la FCPE.



Le Conseil d'Administration a tout particulièrement travaillé durant l'année sur le développement :

- des représentations des familles et des consommateurs
- de nos actions déjà engagées dans le secteur éducatif, le logement, notre participation au rallye Educapcity avec la conception d'une nouvelle exposition sur les 20 ans de la loi sur l'inclusion particulièrement en phase avec l'organisateur de ce rallye CAPSAA
- de nouvelles activités et représentations
- un nouveau service pour les familles : les chèques vacances
- un investissement de nos administrateurs dans la Représentation des Usagers dans les hôpitaux auprès de l'ARS.
- des actions de sensibilisation sur les fruits et légumes dans les écoles avec APRIFEL



Nos administrateurs se sont également particulièrement investis dans nos structures de rattachement :

- au CNAFAL (notre instance nationale des associations familiales laïques) où nous assurons désormais la représentation auprès d'AirParif (L'observatoire de la qualité de l'air en Île-de-France) mais aussi dans les commissions thématiques qui se réunissent régulièrement (Education, Laïcité, Santé Environnement). Nous participons également aux projets « tête de réseaux » financé par la CNAF sur les thématiques de l'illectronisme, de la laïcité et du handicap.
- à l'UDAF de Paris (Union Départementale des Associations Familiales) où nous avons échoué à obtenir une représentation à la Caisse d'Allocation Familiale lors du renouvellement quadriennal de l'instance mais où nous animons et participons à des commissions thématiques et assurons plusieurs représentations
- à la Ligue de l'enseignement dont nous renouvelons chaque année notre affiliation.

Ce foisonnement de réflexions et d'actions développé au cours de l'année, rend indispensable la structuration du conseil autour des principales thématiques que sont en particulier l'éducation, la consommation, le logement et l'énergie, la protection de l'enfance, la santé, la communication.

Nos moyens de communication se renforcent également avec notre newsletter bi-mensuelle, notre journal AFL Info bi-annuel et notre site internet qui sera entièrement remodelé en 2026 afin de communiquer de façon plus réactive au service des familles parisiennes. Ces outils sont indispensables pour le bon fonctionnement de notre organisation.

Le bureau en 2025

LE CDAFAL PARIS

			
Président : Jean-Jacques Renard	Vice-présidente : Marie-Hélène Beauvieux	Vice-présidente : Ghyslaine Morvan-Dubois	
			
Trésorier : Stéphane Leray	Trésorière adjointe : Claudia Armalet	Secrétaire Générale : Céline Flament	Secrétaire générale adj Françoise Thiebault

13

Les membres du conseil d'administration en 2025

LE CDAFAL PARIS

			
Louis Bonnefous	Antoine Cancellieri	Neli Dobrev	Thayaliny Easwarakhanthan
			
Daniel Foundoulis	Jean-Pierre Mailles	Christian Nicolas	Etienne Renguet

14

II – LES PERMANENCES POUR LES FAMILLES

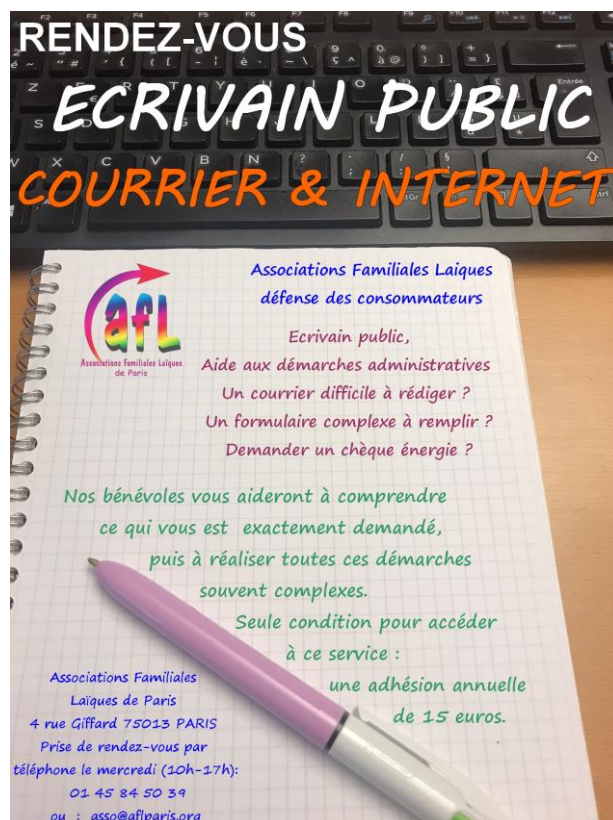
En 2025, nous constatons que la décrue des rendez-vous pour les permanences d'écrivain public et de défense des consommateurs se poursuit. L'imbrication de ces deux services est de plus en plus marquée, il ne suffit plus d'écrire un courrier pour l'adhérent qui nous le demande, mais de prendre en charge presque systématiquement un litige de consommation au sens large, que l'interlocuteur soit un vendeur, un prestataire de services ou une administration.

Par ailleurs, le tarif unique d'adhésion mis en place depuis deux ans nous conduit à adopter un traitement identique pour ces deux permanences qui deviennent tout simplement : « permanence d'accès aux droits ».

La réflexion engagée autour de ce service, liée à notre engagement contre l'illectronisme, débouche sur une nouvelle offre qui sera proposée en 2026 nous l'espérons : il s'agit d'une permanence « paperasses » qui pourrait fonctionner en fin de journée avec une périodicité restant à définir. Chacun amenant ses papiers, éventuellement son ordinateur, pour se faire aider dans ses démarches par nos bénévoles.

Plus de 1 000 heures de permanences ont été assurées au cours de l'année au siège, en permanences téléphoniques ou via notre messagerie Internet, grâce aux 4 bénévoles de l'association engagés dans ce service. Courriers administratifs, information et orientation des demandeurs, recherche d'accords amiables pour résoudre des litiges de consommation parfois très lourds, les demandes sont très diverses et parfois très complexes et nécessitent le plus souvent plusieurs échanges de courriers.

Nous intervenons auprès des professionnels concernés prioritairement pour régler à l'amiable les litiges dont nous sommes saisis, et, dans le cas où nos démarches ne peuvent aboutir, nous pouvons saisir le médiateur du secteur d'activité concerné, dûment mandatés par le consommateur.



Les chèques-vacances ANCV

Les AFL Paris ont participé à la campagne chèques-vacances en partenariat avec l'ANCV, pour la première fois depuis de nombreuses années, avec un budget de 2 400 €.

Plusieurs familles ont bénéficié de ce dispositif, soit 12 personnes au total pour un montant de 2 040 €. L'aide maximale pour 2025 était de 170 € par personne. Le reliquat des chèques-vacances pourra être utilisé en 2026.



Les conditions pour être éligible sont les suivantes :

- Un quotient familial inférieur à 900 €,
- Un projet de vacances de 4 à 21 nuitées,
- Un cofinancement CAF, employeur, CCAS...

Les familles s'engagent à fournir à leur retour les justificatifs de leurs frais de séjour (factures de l'hébergement, billets de train, tickets de péage...).

Si l'action chèques-vacances prend du temps de préparation et de gestion (prendre rendez-vous avec les familles bénéficiaires, les conseiller et les aider à définir leur projet de vacances, remplir les formulaires

papier, saisir les informations sur le site de l'ANCV, collecter les différents justificatifs avant et après le départ, les scanner, les archiver et remettre des chèques en main propre), le bénéfice pour le CDAFAL est réel : de nouveaux adhérents, dont des familles avec enfants, et surtout la grande satisfaction d'aider les familles à partir en vacances !

III – LES PARTENARIATS

Depuis 2019, les AFL ont choisi de se rapprocher des différentes organisations avec lesquelles elles partagent leurs valeurs essentielles. Nous avons fait le constat du désengagement des pouvoirs publics et surtout de l'Etat dans le financement des structures associatives, et de la difficulté à faire progresser nos idées. Le pari du réseau et du collectif a fait ses preuves depuis cinq ans, nos structures ont appris à travailler ensemble et à partager idées et actions.

Au-delà des premiers partenaires que sont la FCPE Paris et la Ligue de l'enseignement, nous avons construit des partenariats avec le CIDJ, des régies de quartier, de l'association CAP SAAA organisatrice d'Educapcity. Parallèlement, nous sommes également particulièrement associés aux activités au sein du CNAFAL, notre fédération nationale de rattachement, et à l'UDAF de Paris, l'institution familiale départementale.

Notre conseil d'administration invite régulièrement les partenaires qui le souhaitent à ses réunions, ou au séminaire annuel qui s'est tenu en 2024 pour la première fois, puis de nouveau en 2025.

Ces modalités de travail constituent un véritable enrichissement pour tous, et nous incitent à les poursuivre.



Le Président et la vice-présidente de la FCPE, le président de la ligue et du CDAFAL avec le Maire du 13^e arrondissement

C'est la ligue de l'Enseignement qui est à l'origine de la création des AFL en 1946 puis de la FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves de l'enseignement public) l'année suivante.

Nos liens sont ainsi très étroits et ne demandent qu'à s'épanouir et se concrétiser au travers des actions que nous menons ensemble.

Avec la FCPE Paris, un nouvel protocole de partenariat a été signé en janvier 2020 afin d'institutionnaliser notre collaboration. Ainsi, le Conseil Départemental de la FCPE est invité à chacun des Conseils d'Administration du CDAFAL.

De la même façon, le rapprochement avec la Ligue de l'Enseignement s'est concrétisé dans un premier temps avec le renouvellement de l'affiliation du CDAFAL à la Fédération de Paris de la ligue de l'enseignement en 2020, puis avec l'élection du Président des AFL Paris au conseil d'administration de la Ligue lors de son Assemblée Générale de juin 2021 et renforcé en 2023 par une nouvelle responsabilité : la vice-présidence en charge de l'Education et de la Laïcité.



Événement de rentrée de la FCPE Paris au collège Pierre Mendès France



Ces différents partenariats ont permis la mise en œuvre de projets communs au premier rang desquels figure l'exposition « **CITE LAIQUE** ».

Cette exposition avait reçu le PRIX DE LA LAICITE DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE remis le 9 décembre 2021, à l'occasion de la Journée de la laïcité par la ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, Marlène Schiappa, à la Déléguée générale adjointe de la Ligue et au Président des AFL Paris.

Depuis, cette exposition rencontre un grand succès, avec une diffusion très large, tant à Paris qu'en région, le CNAFAL envisage sa diffusion auprès des départements dans le cadre d'une action « tête de réseau ».

Aux côtés de ses partenaires, les AFL sont devenues des actrices appréciées de la cité éducative du XVIII^e arrondissement. Ainsi nous portons 3 projets de cette structure transversale qui réunit la Préfecture, l'Education nationale et la Mairie du XVIII^e. Nous sommes associés à de nombreux événements en lien avec les acteurs sur le territoire, spécifiquement en cette année de célébration du 120^e anniversaire de la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

Lors de son séminaire de rentrée, les 4 et 5 octobre 2025, le CNAFAL a invité la FCPE et la Ligue Paris à se joindre à ses travaux pour enrichir des actions communes, comme ce fut également le cas l'année précédente.

L'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) et ses Unions départementales (UDAF) sont des institutions réglementées par le code de l'action sociale et des familles. Les AFL Paris comptent deux administrateurs à l'UDAF de Paris, qui sont respectivement membre du bureau et présidente de la Commission de Contrôle. Nous avons également une participation active à la conférence des mouvements, instance qui permet à l'ensemble des associations agréées par l'UDAF d'échanger et d'approfondir les sujets importants pour les familles parisiennes parallèlement aux services et au Conseil d'administration ou toutes les associations ne sont pas représentées.

Les AFL Paris représentent l'UDAF dans plusieurs instances : Conseil d'Administration et commissions diverses pour Paris Habitat, l'Adil de Paris, la CCAPEX, la Commission départementale d'aménagement commercial - CADC, et le Conseil de Famille des pupilles de l'Etat. Enfin, nos deux administrateurs animent la commission Habitat, Cadre de Vie et Transition écologique.

Sous leur impulsion, cette commission « **Habitat et cadre de vie** » a tenu un webinar en 2024 sur le chèque énergie à l'occasion de la semaine de la précarité énergétique. Celui-ci a été un succès avec les nombreux participants qui se sont connectés.



En 2025, le thème retenu était la prévention des expulsions locatives sous la forme d'une conférence-débat avec l'intervention de 3 institutions auxquelles nous participons via nos représentations (l'ADIL, la CCAPEX et PARIS HABITAT), l'occasion de valoriser notre implication en leur sein.



Lors de l'Assemblée Générale de l'UDAF le 26 juin 2025, un hommage particulier a été rendu à notre président d'honneur Daniel Foundoulis, président du CDAFAL de 1990 à 2020 et vice-président de l'UDAF jusqu'en 2024. Pour l'occasion, la délégation des AFL Paris étaient particulièrement fournie.



Une journaliste de l'AEF était présente et a publié un article de presse extrêmement fidèle et détaillé sur cet événement. La coordinatrice du pôle habitat et cadre de vie de l'UNAF était également présente.

Dans la suite du précédent séminaire des administrateurs UDAF de décembre 2023, consacré au **projet institutionnel**, nous avons contribué à sa rédaction finale. Ce document, qui engage l'UDAF pendant 4 ans et devait se traduire par une feuille de route (rédigée début 2025) a été adopté par le Conseil d'Administration.

3 - Le CNAFAL

Education, énergie et environnement sont les secteurs nationaux dans lesquels sont principalement investis les militants des AFL Paris au sein de notre Conseil national, le CNAFAL.

Le CNAFAL bénéficie d'un certain nombre d'agréments pour l'ensemble de son réseau AFL et CDAFAL :

Agréé par l'**UNAF**, en tant qu'organisation familiale

Agréé « association de consommateurs » par la DGCCRF

Agréé par l'Education Nationale (en cours de renouvellement)

Agréé « mouvement d'éducation populaire »

Agréé par France Assos Santé

Agréé par l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV)

Agréé par la Fédération Nationale de l'Environnement (FNE)

Deux membres du conseil d'administration départemental font partie du CA national et sont particulièrement actifs dans le secteur de l'éducation et de la laïcité. Le secteur énergie national est coordonné par la secrétaire générale adjointe des AFL 75.



D'autres représentations sont assurées pour le national par les bénévoles parisiens :

Le Comité français d'accréditation (COFRAC). Cet organisme *accrédite* les organismes eux-mêmes *certificateurs*. Il n'existe qu'un comité de ce type par pays membre de l'Union européenne, audité régulièrement par ses pairs européens. Il doit mettre en œuvre

les normes internationales via des référentiels et veiller à leur bon respect par les organismes certificateurs. Il a le pouvoir de retirer leur agrément à ces organismes le cas échéant.

La rigueur est de mise pour faire respecter les référentiels en vigueur, car le COFRAC est de fait garant de leur bonne mise en œuvre ; à défaut de vigilance ou de négligence, c'est son image qui est mise à mal. Aujourd'hui, le COFRAC intervient majoritairement pour la mise en place de référentiels d'origine

réglementaire, dans des domaines très divers. La mission est particulièrement difficile actuellement dans un contexte de rejet des normes, qui se traduit déjà par des mesures de simplification parfois trop hâtives ou trop marquées. Rappelons que la qualité et la sécurité sont au cœur de ces normes et de leurs référentiels...

Airparif : Bien qu'essentiellement francilien et parisien, cette représentation était assurée par le CNAFAL au niveau national. A partir de la fin de l'année 2025, c'est désormais au niveau départemental parisien que cette représentation sera assurée.



Plusieurs administrateurs départementaux participent également aux différentes réunions nationales : assemblée générale statutaire, journée des présidents, journée ANCV (chèques-vacances).

FINANCEMENT CNAF « TETE DE RESEAU »

Le CNAFAL a obtenu fin 2024 un financement de la Caisse nationale d'allocations familiales pour la première fois de son histoire concernant trois axes prioritaires :

1. **Renforcement de l'inclusion numérique et lutte contre l'illectronisme**, à travers une action fédératrice et englobante portée par notre réseau ;
2. **Promotion de la laïcité et de l'exercice de la citoyenneté**, via un accompagnement éducatif dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville principalement ;
3. **Promotion de l'inclusion et soutien aux familles d'enfants en situation de handicap**.

Les AFL Paris s'inscrivent pleinement dans ce dispositif qui répond parfaitement aux priorités qu'elles se sont fixées.

Ainsi, plusieurs administrateurs se sont inscrits dans le développement du premier axe « lutte contre l'illectronisme ». C'est un enjeu sociétal important, le numérique est omniprésent : accès aux droits, aux services, aux actions de la vie courante. Le CNAFAL a construit un partenariat avec l'Agence nationale de la lutte contre l'illectronisme/illettrisme numérique.

Les objectifs : développer les compétences numériques de la population en commençant par les bénévoles du CNAFAL. C'est une démarche pluriannuelle avec des formations et des évaluations des compétences (sur la base du référentiel EN).

Les deux autres axes seront développés à partir du premier semestre 2026.

PROJET « ELFE »

L'Agence pour la recherche et l'information en fruits et légumes (Aprifel) a été lauréate du programme « Enseigner les légumes et les fruits auprès des écoliers » (ELFE). Le projet est de sensibiliser les jeunes consommateurs à une alimentation saine. Le CNAFAL au sein de l'Association citoyenne et laïque des consommateurs (ACLC) s'est engagé avec les deux autres organisations comme partie prenante sur le projet. Ce projet se déroule pour le moment sur deux années scolaires, 2024-2025 et 2025-2026.

Les AFL Paris se sont inscrites dans ce projet et deux administrateurs ont été formés et sont intervenus dans trois écoles des VI^e, XII^e et XIII^e arrondissements. Les interventions sont fondées sur un principe de jeu de plateau, deux équipes s'affrontent pour être la première à aligner une suite de 5 jetons de 5 couleurs différentes.

Ce jeu présente de nombreux atouts pour une utilisation à l'école ou dans le périscolaire, avec une règle du jeu facilement appropriable et un jeu adapté à une large tranche d'âge (de 5 à 12 ans) basé sur des connaissances plus approfondies sur les 60 fruits et légumes du jeu (autour de leur culture, de leur goût ou encore au travers d'anecdotes).



4 - LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DE PARIS

Le CDAFAL s'est affilié à la Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement en 2020, puis intégré rapidement son conseil d'administration en 2021, les liens naturels entre nos structures se renforcent considérablement année après année. 2022 était une année charnière, avec l'inauguration et la diffusion de l'exposition « Laïcité » et le début de notre implication dans la cité éducative du XVIII^e.

Le nouveau Conseil d'administration de la Ligue, issu de l'assemblée générale de juin 2023, a connu une évolution majeure avec le retrait du président historique Jean-Marc Roirant, en poste depuis vingt-cinq ans, et l'élection à sa présidence de Paul Casabianca, par ailleurs vice-président délégué de l'USEP, qui a proposé au président du CDAFAL la vice-présidence de la Ligue en charge de l'éducation et de la laïcité. A ce titre, il occupe ainsi le siège de représentant au Conseil départemental de l'Education nationale (CDEN) au titre des associations « qui accompagnent l'école ».

Fin 2023, la Confédération de la Ligue de l'enseignement et la Mairie de Paris ont organisé un colloque sur les 10 ans de la loi de refondation de l'école portée par le ministre Vincent Peillon. Il est désormais indispensable de se consacrer à la nécessaire réflexion sur le devenir de l'école publique tellement malmenée depuis les années Blanquer. La situation n'a fait qu'empirer, avec la valse des ministres depuis 2023 (pas moins de six en comptant Elisabeth Borne en poste de décembre 2024 à octobre 2025). La Ligue, de par son histoire, porte une responsabilité historique pour fédérer autour d'elle toutes les forces progressistes en faveur de l'école publique, menacée par l'expansion de l'école privée qui laisse craindre une ségrégation de la société.

Un partenariat de qualité AFL Paris/CAP SAAA a vu le jour en 2023. Il se consolide et s'illustre avec le rallye Educapcity et correspond aux valeurs partagées et aux missions des AFL.

CAP SAAA (CAP Sport Art Aventure Amitié) est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général, fondée en 1995 à l'initiative de Ryadh Sallem, athlète paralympique et militant associatif.

« Ne vous demandez pas ce que vous pouvez faire pour les personnes handicapées, mais ce que les personnes handicapées peuvent faire pour vous. »



Le rallye annuel Educapcity vise à valoriser les personnes handicapées comme autant d'acteurs du changement et de modèles de positivité. Il contribue à faire évoluer les comportements sur la différence en général, à lutter contre toutes les formes de discrimination et à promouvoir le pacte de fraternité. Il s'adresse aux enfants de 9 à 15 ans sur tout le territoire national.

Educapcity est un programme d'éducation populaire unissant les institutions, la

société civile et les acteurs économiques. Il a pour ambition la transmission et le partage des valeurs universelles et républicaines auprès de notre jeunesse. Il vise à sensibiliser et à éduquer à la citoyenneté, au civisme et au vivre-ensemble en paix à travers deux dispositifs complémentaires : CAP Classe et CAP Rallye.

Alors que la défiance de la population grandit envers les institutions et leurs représentants, que le harcèlement scolaire est de plus en plus précoce, que se multiplient les manques de civisme, les incivilités, le racisme, l'absence d'esprit critique (notamment concernant les « infoxes » véhiculées par les réseaux sociaux), Educapcity s'est mis en place. Par le biais de ce rallye citoyen, les villes offrent à leurs jeunes la possibilité de sortir des quartiers, de se responsabiliser, de réfléchir à leur citoyenneté et à leur place future dans la société.

Les objectifs d'Educapcity sur le territoire :

- Renforcer la cohésion territoriale grâce à l'implication et à la coopération de l'ensemble des acteurs de la ville,
- Désenclaver certains territoires en favorisant la mobilité urbaine, notamment au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- Promouvoir le vivre-ensemble, la mixité, et lutter contre toutes les formes de discrimination (genre, sociale, handicap, générationnelle),
- Pacifier les rapports entre la jeunesse et les institutions et faire connaître le territoire aux administrés lors du rallye.

Les AFL Paris s'associent à cette action spécifique dans un premier temps, car elle mobilise la communauté éducative dans toutes ses composantes, pour mener une action de terrain à grande échelle. Elles rappellent ainsi l'implication de notre association dans une action collective d'ampleur. CAP SAAA bénéficie des agréments ministériels Jeunesse et Sports/Education nationale/Service civique/ministère des Armées (siège à la commission Armées-jeunesse).

Cette action déterminée pour la défense et l'illustration des valeurs républicaines et citoyennes – avec

En 2025, les AFL Paris ont animé un stand et des animations sur le thème de **l'inclusion** à l'occasion du 20^e anniversaire de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, avec comme support l'exposition conçue et réalisée par les AFL illustrant ainsi de manière ludique et pédagogique ce thème pour les publics jeunes et la communauté éducative dans toute sa diversité.

[illegible]

IV – LE SECTEUR EDUCATION ET LAICITE DU CDAFAL

Les 120 ans de la loi de 1905



Le 9 décembre 1905 était promulguée la loi dite de « séparation de l'Eglise et de l'Etat ». Une loi qui rendait possible l'exercice de la devise de la République encore naissante tout juste trente ans après les lois constitutionnelles de 1875 : Liberté-Egalité-Fraternité. La LAÏCITE permet à ces trois valeurs essentielles de la République « droit de cité ».

Les AFL Paris ont organisé et participé à de nombreux événements dédiés à ce glorieux anniversaire.

Pose de la plaque de l'arbre de la Laïcité planté devant le siège des AFL Paris



L'arbre a été planté le 3 février dernier en présence des AFL Paris, du maire du XIII^e et les enfants de CM1 de l'école George-Balanchine au cours d'une belle cérémonie. Ils étaient à nouveau 4, rue Giffard, dans le XIII^e arrondissement pour dévoiler la plaque commémorant la plantation de cet arbre de la Laïcité pour mieux célébrer l'anniversaire des 120 ans de la loi de 1905.

L'ambiance était joyeuse et conviviale : une vraie fête pour la laïcité.



Plantation d'un arbre de la Laïcité à l'école Evangile

Les AFL Paris étaient présentes à l'école EVANGILE pour la plantation d'un olivier par les élèves de cette école au sein de la Cité Educative du 18^e arrondissement, à l'initiative du Responsable Educatif Ville

Un beau moment de citoyenneté pour porter les valeurs de la République !



Apéritif républicain autour de l'exposition « CITE LAIQUE »

Depuis plusieurs semaines, l'exposition Cité Laïque, conçue en 2021 par les AFL, la FCPE, le CIDJ et la ligue de l'Enseignement, était exposée au CDI du collège Maurice Utrillo, REP + du 18^e arrondissement. Toutes les classes de l'établissement ont effectué un travail autour de cette exposition.

Pour cette journée de la laïcité, l'Exposition a reçu le matin la visite de la Rectrice de l'Académie de Paris (ci-contre) et le soir, c'étaient les parents des élèves des classes concernées, leurs familles et des acteurs éducatifs locaux (enseignants, personnels, représentants d'associations ou de structures jeunesse) qui étaient invités à leur tour à visiter cette exposition autour d'un "apéro républicain" qui mêlait les plats et saveurs des différentes contrées du monde tel le Zadig de Voltaire à la découverte d'un Orient de fantaisie. L'occasion d'échanger dans la convivialité sur les grands principes de la loi de 1905 avec les militants du CDAFAL

Une joyeuse fête pour les 120 ans de la laïcité !



parents et enfants échantent ensemble

Visite de l'expo par la Rectrice de l'académie



Trois prix pour le projet « VOYAGES EN CULTURE »

Notre projet « Voyage en cultures » est un parcours éducatif et culturel co-construit il y a 3 ans par la Ligue de l'Enseignement de Paris, le CDAFAL de Paris, le musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (mahJ), l'Institut du monde arabe (IMA) et la basilique cathédrale Saint-Denis.

Destiné aux élèves du CM1 à la 6^e, il vise à éduquer à la laïcité, à comprendre la diversité des croyances et des convictions, et à favoriser le vivre-ensemble à travers notamment la découverte du patrimoine artistique, historique et spirituel des trois grandes religions monothéistes. Pour sa quatrième édition, une nouvelle séance vient compléter le parcours existant avec l'expérimentation d'une sortie au Panthéon. Ce lieu emblématique de la mémoire nationale offrira un prolongement naturel au travail mené sur la laïcité et la compréhension du fait religieux, en invitant les élèves à approfondir leur réflexion sur les valeurs républicaines.

Premier Prix ex-aequo au **TROPHEE DES FAMILLES de l'UDAF** de Paris pour les AFL 75, le 5 novembre 2025



Première mention du **PRIX DE LA VIGIE DE LA LAICITE** pour les AFL 75 remis à LIBOURNE le 9 décembre 2025



Lauréat du **PRIX DE LA LAICITE DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE** remis au ministère de l'Intérieur le 16 décembre 2025 à l'ensemble des partenaires du projet.



La Cité éducative de Paris XVIII^e est une démarche partenariale initiée par l'Etat. Elle se déploie dans les quartiers en politique de la ville de l'arrondissement. Tous les acteurs éducatifs du territoire (enseignants, parents, services de l'Etat et de la Ville de Paris, associations...) se mobilisent pour répondre ensemble au défi de la réussite éducative des jeunes, dès leur plus jeune âge et jusqu'au moment de leur insertion professionnelle.

Le CDAFAL est un partenaire important de la Cité éducative et est associé à ses actions qui concerne spécifiquement la famille. Ainsi le CDAFAL porte depuis 2022 trois projets spécifiques.

Action de soutien à la parentalité

Les actions de soutien à la parentalité portées par le CDAFAL dans le cadre de la Cité éducative de Paris XVIII^e se sont inscrites dans une logique de présence régulière dans les établissements scolaires et lieux ressources du territoire, afin de renforcer les liens entre les familles, les équipes éducatives et les acteurs associatifs.

Elles ont pris la forme principalement de :

- cafés des parents, temps informels et conviviaux favorisant la parole des parents ;
- rencontres-débats thématiques, animées par des professionnelles (infirmière scolaire, intervenantes spécialisées, etc.) ;
- temps de sensibilisation collectifs, autour de grandes thématiques éducatives et de santé.

Ces actions ont été organisées en lien étroit avec :

- les directions d'écoles et les équipes éducatives,
- les partenaires de la Cité éducative,
- les acteurs de santé et du social du XVIII^e.

Les thématiques abordées en 2024-2025 ont principalement porté sur l'axe santé de la Cité éducative :

- la santé et le bien-être de l'enfant (santé infantile, prévention, violence, nutrition),
- le handicap,
- le bien-être des parents eux-mêmes (fatigue, charge mentale, soin de soi),
- le rôle éducatif des parents et leur place dans le parcours scolaire de leur enfant.



Avec les sept intervenants mobilisés sur ces rencontres, l'approche a systématiquement privilégié l'écoute, la valorisation des compétences parentales, la circulation de l'information et la coconstruction de réponses adaptées aux réalités du territoire.

Sur la période, les 14 actions recensées représentent environ 350 bénéficiaires (ordre de grandeur issu des remontées par action : cafés des parents, rencontres et ateliers ponctuels), dont 80 % de parents et 20 % de partenaires de la Cité éducative. Cent cinquante personnes ont participé à une conférence de Marion Cuerq à la mairie du XVIII^e.

La très grande majorité des actions ayant été menées au sein d'écoles et de lieux situés en quartier politique de la ville (QPV) ou à proximité immédiate, on peut estimer qu'une part majoritaire des bénéficiaires (environ 85 %) est issue des quartiers prioritaires.

Les actions ont eu lieu principalement dans :

- des écoles du XVIII^e arrondissement (écoles Saint-Luc, Championnet élémentaire, Championnet maternelle, Emile-Duployé, Richomme, Maurice-Genevoix, Marcadet),
- la Maison de la Cité éducative.

Ces implantations ont permis d'aller au plus près des familles, dans des lieux connus et rassurants. Les indicateurs qualitatifs (participation, engagement des parents, qualité des échanges, retours informels des équipes) montrent que :

- les parents se sont saisis des espaces proposés pour exprimer leurs préoccupations ;
- les actions ont facilité le dialogue entre familles et institutions scolaires ;
- elles ont contribué à renforcer la confiance, la compréhension mutuelle et l'orientation des familles vers les bonnes ressources.

La coordination assurée par le CDAFAL, en lien avec la chefferie opérationnelle de la Cité éducative. Les animations sont assurées par :

- des intervenantes spécialisées (infirmière scolaire, animatrices, professionnelles du champ éducatif et social),
- des partenaires associatifs (Collectif 4C, intervenantes bien-être, etc.),
- implication ponctuelle des équipes éducatives (directeurs, enseignants, personnels scolaires).

Charte de la laïcité à l'école

Le parcours initialement conçu a été plus compliqué que prévu à mettre en œuvre car il ne s'adresse pas directement aux élèves et aux jeunes, mais à l'encadrement qui est déjà très sollicité par ses fonctions et implications sur le terrain.

Il a donc été repensé de façon à mieux correspondre aux enjeux du territoire et à l'évolution des projets de la Cité éducative.

Ainsi, pour le 120^e anniversaire de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, nous avons organisé un apéritif républicain au collège Maurice-Utrillo, en lien avec la découverte de l'exposition « Cité laïque » mise en place dans le CDI de l'établissement. Pensé comme un moment convivial et réflexif, il a principalement réuni les élèves des classes concernées, leurs familles et des acteurs éducatifs locaux (enseignants, personnels, représentants d'associations ou de structures jeunesse). Les élus du XVIII^e étaient aussi invités ainsi que Véronique Grandpierre (référente académique pour la laïcité).

L'objectif était d'offrir un espace d'échanges chaleureux permettant de dialoguer, de partager des expériences et d'explorer ensemble ce que signifie, au quotidien, « faire vivre la laïcité ».

La rencontre alternait temps de convivialité et animations participatives :

- Visite commentée par les militants du CDAFAL et échanges autour de l'exposition « Cité laïque », pour amorcer la discussion à partir de supports concrets ;
- Apéritif participatif servant de fil conducteur à la soirée. Le menu était conçu de manière à illustrer la diversité des pratiques et des croyances alimentaires. Sa composition faisait l'objet d'un jeu collectif et d'un petit questionnaire en lien avec les plats proposés, invitant les participants à débattre, dans la bonne humeur, des défis posés par la pluralité dans un cadre commun.

Pour cette journée de la Laïcité, l'exposition avait reçu le matin la visite de la rectrice de l'académie de Paris

« Voyage en cultures » (parcours éducatif sur la laïcité)

Le projet « Voyage en cultures » a été conçu pour offrir aux élèves du cycle 3 de la Cité éducative de Paris XVIII^e une compréhension approfondie des distinctions entre savoirs et croyances à travers la découverte de lieux emblématiques des religions monothéistes et d'autres traditions.

Le parcours pédagogique proposé comprend cinq séances : une introduction au projet, trois visites culturelles (Institut du monde arabe, musée d'Art et d'Histoire du judaïsme, basilique de Saint-Denis), et une séance de conclusion par les enseignants.



Les enseignants ont bénéficié d'une réunion de préparation et de ressources pédagogiques pour faciliter leur engagement.

Les réunions préparatoires ainsi que les trois premières séances du parcours ont été réalisées avant la mi-février de l'année en cours. L'intervention à la basilique Saint-Denis et la séance de clôture ont été mises en œuvre entre mars et mai 2025.

Le projet occupe actuellement sept écoles primaires et deux collèges (au total, treize classes ont pris part au projet).

Ecoles primaires : Gustave-Rouanet, Evangile, Championnet, Charles-Hermite, Pierre-Budin, Cugnot, Maurice-Genevoix.

Collèges : Daniel-Mayer, Georges-Clemenceau.

Le projet « Voyage en cultures » continue de démontrer son impact significatif sur les élèves, en enrichissant leur compréhension interculturelle et en renforçant le vivre-ensemble. Les enseignants ont observé une amélioration notable dans la capacité des élèves à s'ouvrir à des cultures différentes et à développer leur tolérance envers leurs camarades.

Les visites culturelles ont notamment participé à nourrir l'expérience des élèves, suscitant leur curiosité et leur engagement actif.

Les médiateurs culturels nous ont indiqué qu'ils observaient une progression dans la qualité d'écoute et la pertinence des questions posées par les élèves au fil des visites, indiquant un intérêt croissant et une meilleure assimilation des concepts discutés. Les ateliers artistiques conclusifs ont également révélé un fort niveau de participation et de créativité de la part des élèves, témoignant de leur compréhension des thèmes abordés.

Cette année, la participation accrue des parents a renforcé l'impact du projet, en créant un lien entre l'école et la famille, et en permettant aux parents de mieux appréhender les enjeux du programme. Leurs retours positifs soulignent l'importance de cette collaboration pour le succès du projet.

Bien que des disparités fortes de niveau initial aient été relevées, les ajustements apportés, comme l'organisation de séances d'introduction supplémentaires dans trois écoles, ont permis de garantir une base de connaissances homogène pour tous les élèves.



Le projet a mobilisé 11 enseignants, la référente pédagogique du CDAFAL (Mme Dubois-Lazzarotto), et plusieurs médiateurs culturels. Des ressources pédagogiques ont été fournies aux enseignants. La participation active d'une quinzaine de parents, notamment lors des visites, a également dynamisé le projet. Charlotte Constant, en service civique auprès du chef de projet de la Cité éducative, a contribué au suivi et à la coordination entre les différents acteurs impliqués.

L'accompagnement éducatif : Parcoursup

Toujours dans le cadre de cette action de la Cité éducative, nous avons réalisé pour une dizaine d'élèves du lycée Rabelais, situé porte de Clignancourt, entre les boulevards des Maréchaux et le périphérique, un accompagnement et un suivi pour l'inscription dans Parcoursup. L'action de militants de CDAFAL est complémentaire de celle de l'institution scolaire et également de celle des parents, bien souvent dépassés par la complexité de la plateforme. Il est envisagé de poursuivre et de développer ce type d'action qui nous permettra certainement de compléter nos forces vives, tout en aidant les jeunes à construire leur avenir.



L'animation de l'instance des parents de la Cité éducative

Dans le prolongement des actions que nous menons depuis trois années, le pilote de la Cité éducative a confié aux AFL l'animation de « l'instance des parents » qui est un lieu d'échange et d'initiative entre parents.

L'instance des parents favorise les contacts avec les parents élus des écoles, collèges et lycées, pour présenter les actions et les associer à ses travaux. La Cité éducative réunit l'Education nationale, la Ville de Paris, la préfecture et un large réseau d'acteurs locaux afin de mieux accompagner les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires du XVIII^e, de 0 à 25 ans, autour de trois grands objectifs :

- favoriser leur réussite scolaire,
- favoriser leur épanouissement,
- favoriser leur ouverture culturelle et citoyenne.

Tout au long de l'année, nous menons – ou soutenons financièrement – une centaine de projets éducatifs dans les établissements scolaires ou au sein des associations et centres socioculturels. L'instance propose également des temps d'information et d'échange à destination des membres de la communauté éducative du territoire.

Les parents élus sont des interlocuteurs essentiels de cette communauté : leur regard, leurs préoccupations ainsi que leurs retours d'expérience aident à ajuster les actions au plus près des besoins des familles.

Premiers rendez-vous proposés :

- Formation « Comprendre l'école élémentaire publique » animée par un directeur d'école – fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, rôles des différents acteurs, spécificités de l'éducation prioritaire ;
- Temps d'échange « Rencontre des parents élus de la Cité éducative », un moment dédié pour faire le point sur les premiers mois de mandat, rappeler les rôles et moyens d'action et échanger avec des parents élus expérimentés ;
- Travail en cours « Les écrans sous contrôle » ; la Cité éducative mène actuellement un travail spécifique sur l'usage des smartphones chez les enfants et les adolescents.

Une séance de concertation et de coconstruction d'une charte locale sera organisée pour accompagner plus sereinement les usages des 9-15 ans. Avec la participation de Servane Mouton, neurologue et coprésidente de la Commission sur l'impact de l'exposition des jeunes aux écrans.

V – LES REPRESENTATIONS

AUPRES DE LA VILLE DE PARIS

CA du Centre d'Action
Sociale de la Ville de
Paris

CASVP

Commission
Consultative des
Services Publics
Locaux **CCSPL**

Commissions de
contrôle des
concessions électricité,
gaz et chaleur urbaine

DEFENSE DES CONSOMMATEURS

Commission de
concertation

RATP

Orange
Ile-de-France

Commission parisienne
de téléphonie mobile et
l'observatoire des
Ondes

Comité Français
d'Accréditation

COFRAC

L'ENERGIE

Fournisseurs
d'énergie

EDF

ENGIE

Distributeurs
d'énergie

ENEDIS

GRDF

Conseil Supérieur
de l'Energie

CSE

Commission de
régulation de
l'Energie

CRE

Médiateurs de l'énergie:

EDF

ENGIE

Médiateur National de
l'Energie

CA de
GRDF

Réseau des acteurs de la
pauvreté et de la précarité
énergétique dans le
logement

RAPPEL

Observatoire
national de la
sécurité électrique

Au titre de l'UDAF de PARIS

La commission
départementale
d'aménagement
commercial de Paris

CDAC

commission de
coordination des actions
de prévention des
expulsions

CCAPEX

CA de

PARIS HABITAT

Agence
Départementale
d'Information sur le
Logement

ADIL

Conseil de famille
des pupilles de
l'Etat

Au titre de la Ligue de l'Enseignement

Conseil Départemental
de l'Education
Nationale

CDEN

Au titre du CNAFAL

L'observatoire de la
qualité de l'air en Île-de-
France

AIRPARIF

Comité Départemental de
l'Aide Médicale Urgente, de
la Permanence des Soins et
des Transports Sanitaires

CODAMUPS

Les représentations sont intégralement assurées par nos bénévoles, dans des domaines très variés et à des niveaux différents.

Il convient de différencier les représentations assurées au titre de l'UDAF de Paris, ou de notre mouvement national : pour les premières, il s'agit essentiellement du secteur du logement avec Paris Habitat, la CCAPEX, l'ADIL de Paris et la CDAC (urbanisme commercial), mais aussi des Conseils de

familles, et, depuis la fin de l'année, de notre représentation en tant que représentants des usagers (sept bénévoles engagés), principalement dans les hôpitaux de l'AP-HP.

Au titre du CNAFAL, le secteur de l'énergie occupe une large place, raison pour laquelle nous coordonnons ce secteur. Participant à la commission environnement du CNAFAL, nous le représentons à Airparif. Nous siégeons enfin au conseil d'administration et au bureau du COFRAC.

Enfin, d'autres représentations, principalement liées à la Ville de Paris, sont assurées par des bénévoles parisiens nommés au Centre d'action sociale de la Ville de Paris, à la commission consultative des services publics parisiens, à la commission de la téléphonie mobile et à l'observatoire des ondes, ou enfin aux commissions supérieures de contrôles des concessions énergétiques.

Le pouvoir des représentants dans toutes ces instances est variable : certaines sont consultatives, d'autres décisionnaires, pour d'autres il s'agit simplement de concertation.

Mais quel que soient le statut et les missions liées à toutes ces représentations, ce qui importe le plus est la volonté réelle de transparence et de prise en compte de l'expression des membres, variable selon les instances, nos représentants ont parfois fort à faire pour exprimer leurs positions et poser les bonnes questions...

1°) Les transports : la commission de concertation de la RATP



C'est la médiatrice de la RATP qui invite les organisations de consommateurs, sur des sujets divers.

D'une part, il s'agit de traiter des difficultés que peuvent rencontrer les voyageurs ainsi que des dysfonctionnements qui leur sont préjudiciables, et des solutions apportées. D'autre part, d'une présentation de l'entreprise avec visites à l'appui menées par des intervenants spécialisés. Ce qui permet de visualiser et de concrétiser les enjeux d'avenir.

Au cours de l'année 2025, 18 rencontres ont été réalisées dont des visites guidées sur site, des présentations des lignes de tram T1, T2, T3a, T3b et T6. Les visites incluaient les sites de remisage et de maintenance des trains ainsi que les postes de contrôle et de commandement des lignes.

Le tramway est l'un des cinq modes de transport gérés par la RATP en plus du métro, du RER, des autobus et du funiculaire.

Historiquement très présent, il avait disparu avec l'arrivée des voitures et a fait son retour en banlieue parisienne en 1992 avec le T1 puis le T2 en 1997 dans les Hauts-de-Seine, puis en 2006 le T3a qui marquera le retour du tram à Paris. Cette ligne sera prolongée en 2012 et coupée en deux, d'où la T3b.

Une déambulation a été organisée à la station Nation afin de recueillir les différentes remarques sur les nouveaux blocs de signalisation en expérimentation, offrant une meilleure visibilité (grands caractères) et une continuité jusqu'aux quais. Soit une signalisation claire pour les clients au quotidien et les touristes.



A la station Trocadéro, de nouvelles signalisations indiquent non seulement les accès aux quais mais également les accès aux sites historiques et touristiques en surface.

Visite du centre des bus de Montrouge : remisage et maintenance des bus, un fonctionnement très complexe.

L'arrêt de la vente des billets magnétiques a été évoqué depuis quelques années déjà et a débuté en 2025. Un service après-vente dédié pour l'échange des titres magnétiques toujours en circulation vers les nouveaux supports a été mis en place. Déjà certaines stations de la ligne 14 n'acceptent plus la



validation magnétique telles que « Aéroport d'Orly », « Saint-Denis - Pleyel ». Les futures lignes du Grand Paris seront accessibles uniquement avec la télébillétique. Les valideurs magnétiques disparaissent : ils sont absents à bord du tram T10, ont été retirés sur le T1, et sont supprimés progressivement sur les autres lignes de tram, comme sur les lignes de bus.

Depuis novembre 2025, une nouvelle approche de concertation est menée par des représentants de la RATP : les ateliers d'échange en amont sur des projets concernant les futures rénovations des gares. Cela inclut des représentants des associations de consommateurs ainsi que des représentants des riverains des gares en question.

Ces ateliers consistent en une déambulation dans la gare en vue de son éventuelle amélioration, pour relever des points perfectibles ou proposer carrément des changements, que ce soit à l'intérieur de la gare, dans les espaces des correspondances, dans la signalisation... Ces ateliers traitent en général du futur des gares existantes.

2°) Le logement

Ce secteur inclut deux représentations assurées au titre de l'UDAF de Paris. Il s'agit principalement de Paris Habitat, office départemental du logement social où les AFL occupent un siège au conseil d'administration et sont membres de plusieurs commissions très chronophages, dont la plus récente, le fonds impayés, constitue un outil efficace pour lutter contre les expulsions locatives, et de l'Association départementale d'information sur le logement de Paris (ADIL), dont notre représentante est à la fois vice-présidente et secrétaire générale.

Le logement représente à Paris, avec l'énergie, une part prépondérante du budget des familles. C'est la volonté de permettre aux Parisiens de vivre dignement dans des logements décents, dans une optique de mixité sociale, qui guide nos actions et interventions dans toutes les instances auxquelles nous participons dans ces deux secteurs.

Les AFL Paris représentent l'UDAF au conseil d'administration de PARIS HABITAT. Notre représentant participe à plusieurs commissions : la commission d'attribution et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL), la commission d'appel d'offres (CAO) et la commission « fonds d'aide aux impayés ».

Depuis 2024, le taux de rotation des logements est historiquement bas : 3,8 % (mutations comprises).

4 961 logements présentés en CALEOL :

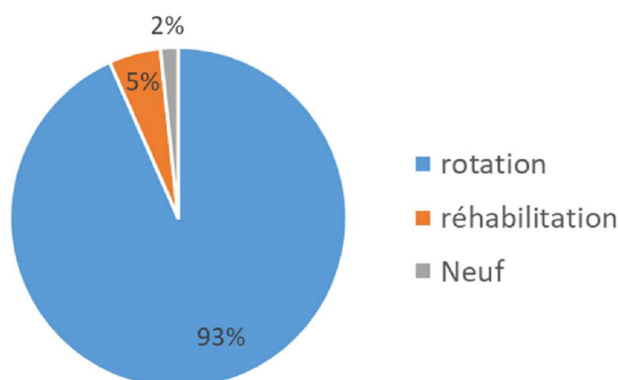
- + 19 par rapport à 2024 (un léger mieux),
- 991 par rapport à 2019 (avant la crise du Covid).

Un rythme de 113 logements et 243 candidats par CALEOL

- 3 854 baux signés dont 1 190 mobilités de ménages contractants ou déjà logés dans le parc social (soit 31 %) ;
- DALO : 30 % des signatures.

4 488 logements passés au moins une fois en CALEOL en 2025:

- Rotation : 4 189 congés (4 101 en 2024)
- Réhabilitation : 223 commercialisations après travaux
- Neuf et acquisitions améliorations: 76 logements



Le nombre de commissions d'attribution a été revu à la baisse depuis 2021. La CALEOL s'était réunie 50 fois sur les 52 semaines que compte l'année. On dénombrait 48 réunions en 2022, 46 en 2023 et 44 en 2024 comme en 2025. La numérisation des attributions qui s'accompagne de la dématérialisation des dossiers n'empêche nullement la tenue des commissions en « présentiel » mais facilite le processus de désignation et le suivi des attributions.

Commission Fonds d'aide aux impayés

Notre représentant au conseil d'administration de Paris Habitat copréside la commission Fonds d'aide aux impayés mise en place en 2021, en pleine crise sanitaire. Son utilité et sa pertinence ont conduit à la pérennisation de son existence.

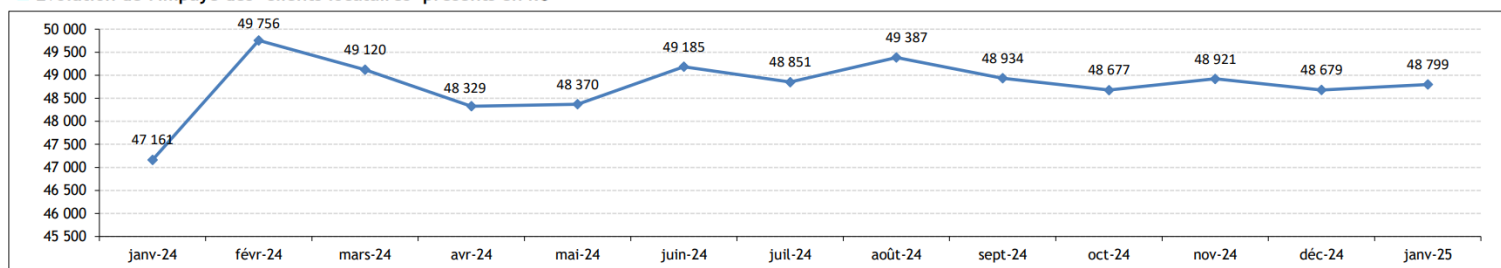
Cette commission est un outil essentiel de prévention des expulsions pour des locataires à plus de 11 000 € d'impayés. La commission statue, en se réunissant une fois par mois, sur les demandes d'abandon partiel de dette locative. Le bilan est extrêmement positif, pour le bailleur comme pour les locataires.

I - Impayés des 'clients locataires' en k€. Situation au 31 janvier 2025

(> 10€)

	Au 30-sept.-2023		Au 31-janv.-2024		Au 30-sept.-2024		Au 31-janv.-2025		Evolution N/N-1	
	Nbre de locataires	Montant	Nbre de locataires	Montant	Nbre de locataires	Montant	Nbre de locataires	Montant	Nbre de locataires	Montant
Présents	21 298	47 194	21 425	47 161	22 624	48 934	21 858	48 799	+2,0%	+3,5%
Partis	4 144	19 880	3 967	20 641	4 148	21 530	4 014	21 345	+1,2%	+3,4%
Total	25 442	67 074	25 392	67 803	26 772	70 464	25 872	70 144	+1,9%	+3,5%

■ Evolution de l'impayé des "clients locataires" présents en k€



Les situations des locataires se sont stabilisées dans le temps

- 85 % des situations n'ont pas fait l'objet de nouvelles dettes locatives depuis 2021.

Un outil qui s'adresse aux personnes fragiles

- Près de la moitié des bénéficiaires sont des familles monoparentales (alors qu'elles représentent moins d'un locataire sur quatre au sein du parc de Paris Habitat).

Un solde positif pour Paris Habitat de 150 000 € en un an

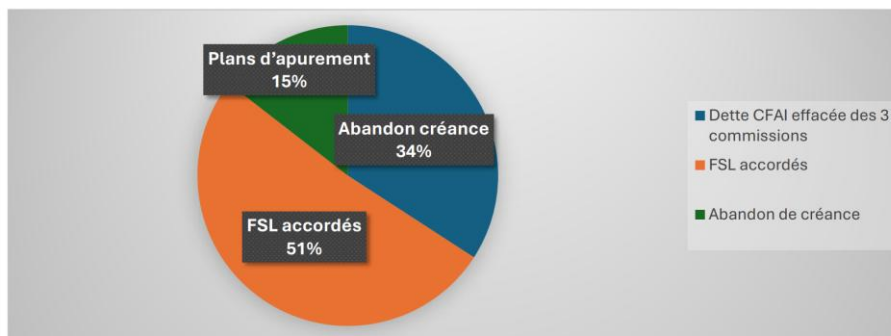
- Possibilité de mobiliser le FSL grâce au fonds d'aide pour impayés de loyer

Les membres de la commission :

- Deux représentants des administrateurs (UDAF et DAL),
- Deux représentants de la Direction des politiques sociales,
- Un directeur territorial,
- Un représentant de la Direction des politiques locatives,
- Un représentant de la Direction des affaires juridiques et de la commande publique.

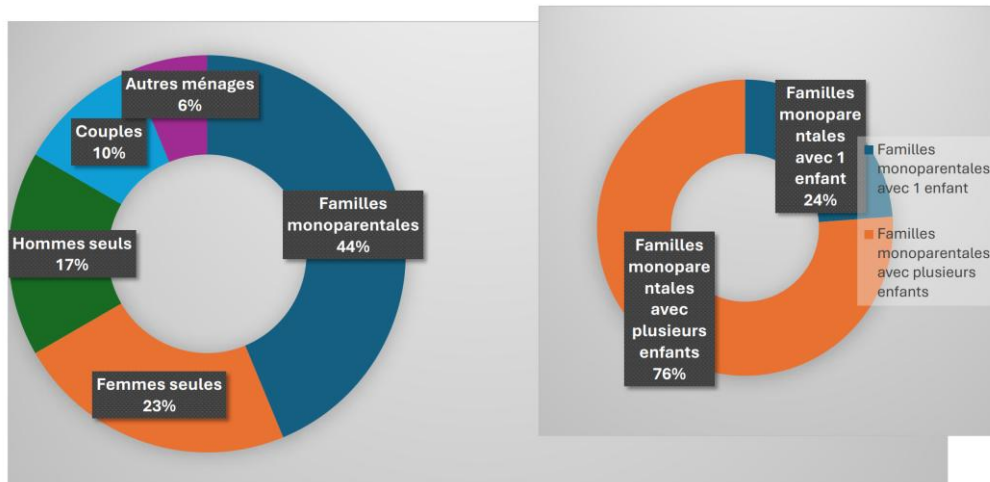
Les dossiers sont présentés à la condition que :

- Les locataires aient consenti à changer de logement dans le cas de taux d'effort trop impactant,
- La reprise du loyer – a minima du loyer dit résiduel (avec le calcul des aides sociales potentielles) – ait été acceptée,
- Le FSL ait été accordé, et/ou le plan de cohésion social accepté, et les engagements institutionnels soient respectés. FSL et rappels CAF : un engagement à verser les fonds et rappels sous quatre mois après l'avis favorable de la commission PH : l'engagement d'abandon de créance pour le montant défini par le fonds d'aide et au minimum après six mois de reprise de paiement du loyer par le locataire.



- **51 % de la dette totale, présentée à la commission, ont été pris en charge par le Fonds de Solidarité Logement (FSL) accordé grâce à l'abandon partiel PH**
- **34 % de la dette totale, présentée à la commission, a fait l'objet d'un abandon de dette PH**
- **Les 15 % restants** correspondent à des Plans d'Apurements (Banque de France, Plan de Cohésion Sociale)

❖ Les familles monoparentales, les femmes et les hommes isolés fortement représentés soit **84 %** des situations présentées en CFAI.



L'ADIL de Paris



L'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) de Paris remplit une mission d'intérêt général essentielle : informer et conseiller gratuitement les particuliers sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales liées au logement.

Son action repose sur un principe fondamental : garantir à chaque usager un accès équitable, neutre et personnalisé au droit du logement, dans un cadre de service public indépendant.

Les juristes de l'ADIL, tous diplômés en droit et salariés de la structure, assurent chaque jour des consultations précises, objectives et adaptées à chaque situation. Par la qualité de leurs analyses et leur écoute, ils contribuent à sécuriser les parcours résidentiels, à prévenir les litiges et à accompagner les politiques locales de l'habitat.

L'année 2025 confirme la pertinence du rôle de l'ADIL dans un contexte où les besoins d'information et de conseil en matière de logement demeurent élevés.

Nous siégeons à l'ADIL **au titre de l'UDAF** et assurons la fonction de vice-présidence et de secrétaire générale au bureau de l'association.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025, 35 349 consultations juridiques, financières et fiscales ont été réalisées par l'ADIL de Paris. La majorité des conseils a été délivrée par téléphone, représentant 53 % des sollicitations (55 % en 2024). Les entretiens en présentiel ont concerné 41 % des usagers (39 % en 2024), principalement dans les mairies d'arrondissement. Les échanges par courriel ont représenté 5 %, et les consultations en visioconférence, 1 %. C'est dire l'importance de la relation humaine pour les usagers.

L'ancrage territorial de l'ADIL se traduit par une forte présence dans les mairies d'arrondissement, où 11 458 Parisiens ont été reçus en 2025 (11 509 en 2024). Les 17 mairies disposent chacune d'une permanence juridique.

Depuis novembre 2023, l'ADIL de Paris facilite l'accès à l'information juridique grâce à la mise en place de rendez-vous en visioconférence consacrés à l'encadrement des locataires. En 2025, 227 rendez-vous ont été réalisés (sur 247 réservations), illustrant l'intérêt constant pour ce format souple et accessible.

Devant la hausse des demandes liées aux congés délivrés par les bailleurs, l'ADIL a créé un service d'expertise juridique dédié. Accessible par ligne téléphonique spécifique, il offre aux locataires concernés un accès rapide à un juriste et une analyse personnalisée de leur situation. Ce dispositif vise à prévenir les ruptures locatives injustifiées en vérifiant la conformité légale des congés transmis. En 2025, 116 rendez-vous ont été réalisés dans le cadre de ce service ciblé, renforçant la mission de protection des droits des locataires.

Depuis 2001, l'ADIL met à disposition des bailleurs, des locataires du parc privé et social et des travailleurs sociaux une ligne dédiée à la prévention des expulsions locatives : 1 948 appels ont été reçus sur la ligne en 2025.

L'ADIL parisienne coorganise avec l'ADIL du Val-de-Marne des webinaires qui permettent de diffuser une information générale sur une durée de une heure à une heure et demie. 24 webinaires ont été organisés durant l'année.

Sur le site de l'ADIL, le taux d'audience s'élève à plus de 503 000 pages vues (+ 9 % par rapport à 2024), 227 944 visites (+ 16 % par rapport à 2024) et 11 650 téléchargements.

En 2021, à l'initiative du président Gauthier Caron-Thibault, une réflexion stratégique a été engagée et a abouti à la définition d'une feuille de route adoptée par son assemblée générale en octobre 2021, pour une durée de quatre ans, de 2022 à 2026, complétée par un plan d'action annuel.

L'objectif de la feuille de route s'appuyait sur trois axes :

- 1 - Renforcer l'ADIL sur ses fondamentaux,
- 2 - Elargir les compétences,
- 3 - Travailler en prospective.

Fin 2025, la quasi-totalité des actions prévues étaient engagées et terminées.

L'ADIL est un acteur reconnu pour la qualité de l'animation de la charte de prévention des expulsions qu'elle assure en lien avec tous les acteurs concernés : intervention au stade du commandement de payer (accompagnement de locataires du parc privé), poursuite de l'action des équipes mobiles (accompagnement sociojuridique en lien avec la Ville de Paris), mise en place d'une équipe mobile prévention des expulsions dans le parc social, accompagnement des locataires du parc privé ayant reçu un congé. Ces actions ne sont pas étrangères au fait que le nombre d'expulsions est stable depuis deux ans à Paris, alors qu'il a fortement augmenté dans la même période pour les autres départements.

3°) Les Conseils de famille des pupilles de l'Etat

L'UDAF de Paris est présente dans les 3 conseils de familles des pupilles de l'Etat et les AFL Paris assurent la suppléance de la Présidente dans le 1^{er} conseil.

Ces conseils ont pour mission de :

- Choisir les familles adoptantes (les enfants nés sous le secret sont généralement adoptés dans les trois ou quatre mois qui suivent leur naissance) ;
- Suivre annuellement les pupilles (santé, scolarité, lieu de vie, projet de vie, bilan d'adoptabilité).

Les conseils sont composés :

- De deux représentants du conseil départemental désignés par cette assemblée, sur proposition de son président ;
- De deux membres d'associations familiales, dont une association de familles adoptives ;
- D'un membre de l'Association départementale d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'Etat ;
- D'un membre d'une association d'assistants maternels ;
- De deux personnalités qualifiées en raison de l'intérêt qu'elles portent à la protection de l'enfance et de la famille.

La réunion mensuelle du conseil de famille dure environ 3 heures et demande 4 heures de préparation en moyenne.

En 2025, le nombre d'enfants pupilles de l'Etat est resté relativement stable, l'ouverture d'un quatrième conseil de famille a été reportée à la fin 2026 ou au début 2027.

Le rapport d'enquête sur l'**Aide sociale (ASE)** à l'enfance publié en avril 2025 par l'Assemblée nationale a permis de mettre au jour des dysfonctionnements structurels importants.

A Paris, des incidents graves au sein de l'Aide sociale à l'enfance nous ont alertés et nous ont amenés à nous interroger sur le rôle et le travail de l'Observatoire parisien de la protection de l'enfance (OPPE).

Nous avons obtenu un premier rendez-vous à la Mairie de Paris au début de l'année 2026, avant les élections municipales, auprès du cabinet de Patrick Bloche, premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'éducation et de la protection de l'enfance.

Cette démarche sera poursuivie avec la nouvelle équipe municipale.

4°) Le secteur de l'énergie

Les militants parisiens représentent l'échelon national des AFL dans le secteur de l'énergie, dont ils assurent la coordination. Ils ont par ailleurs constitué une commission départementale au sein du conseil d'administration pour travailler sur les grandes thématiques de ce secteur, disposant de bénévoles compétents dans ce domaine majeur pour les familles.

La représentation majeure pour l'énergie est le **Conseil supérieur de l'énergie (CSE)**, organisme consulté sur l'ensemble des textes réglementaires dans ce secteur complexe et exigeant, malheureusement sans voix délibérative.



Séance plénière du CSE, présidée par le député Jean-Louis Fugit

Nous avons participé à 16 réunions de ce conseil en 2025. Nous y intervenons au nom des organisations de consommateurs. La préparation des réunions est systématiquement partagée avec les autres organisations de consommateurs (OC), ce qui permet d'être en phase pour les prises de parole et pour les votes. Car les OC disposent de 4 voix portées par 2 représentants, sur un total supérieur à 50 voix, il est essentiel que leur expression soit cohérente et que les votes ne s'annulent pas entre eux. **Les thèmes essentiels du secteur de l'énergie se retrouvent tous dans les débats du CSE.**

De nombreuses interventions ont concerné les **certificats d'économie d'énergie (CEE)**. Ce sujet revient presque à chaque séance, les textes étant modifiés notamment dans un objectif de lutte contre la fraude, mais aussi au gré des priorités gouvernementales du moment. L'arrivée de la 6^e période des CEE s'accompagne d'un volume plus important pour les obligés, ce qui va peser lourdement sur les factures des consommateurs. Le volume d'obligations supplémentaires sera comblé par les transferts d'aides depuis Ma Prime Rénov (à la charge de l'Etat), vers les CEE (à la charge des consommateurs). A noter, par exemple, que les politiques publiques d'incitation à l'achat de véhicules électriques en LOA, pour les ménages précaires, sont désormais intégrées aux CEE. **La politique de débudgétisation de la transition énergétique se poursuit avec constance, au détriment de l'ensemble des consommateurs particuliers, même les plus modestes, qui paient sur leurs factures 70 % du coût des CEE.**



Le chèque énergie a été pour notre association une préoccupation constante tout au long de l'année, pour dénoncer les mesures qui en réalité visent au fil du temps à limiter drastiquement le recours à cette aide précieuse pour les ménages vivant sous le seuil de pauvreté, à défaut de le faire disparaître, dès lors qu'il a été «sanctuarisé» par la Ministre Agnès Panier Runacher.

Nous avons présenté de nombreux amendements au décret relatif à la campagne 2025, largement adoptés par le CSE malgré un avis défavorable systématique de l'administration. Mais, le CSE n'ayant qu'un avis consultatif, ces amendements n'ont pas été repris dans le texte publié. **De 5,6 millions de**

bénéficiaires chaque année, on va arriver pour la campagne 2025 à un peu plus de 4,2 millions, pour des montants inchangés depuis 2019. Nous avons combattu pour cette campagne 2025 les orientations présentées, particulièrement en raison de la mise en place d'un guichet numérique pour remplacer l'automatisme qu'assurait avant sa disparition le fichier de la taxe d'habitation. Ce que nous redoutions s'est produit : un grand nombre de bénéficiaires potentiels n'ont pas pu ou su faire leur demande sur le guichet numérique, ou bien ont vu leur demande rejetée pour des questions de forme. Au final, seulement 173 000 chèques ont pu être attribués sur le million escomptés. Qui plus est, les divers croisements de fichiers (impôts, Enedis, fournisseurs...) ont éliminé un grand nombre de bénéficiaires ayant antérieurement préaffecté leur chèque chez leur fournisseur. Les champs de croisement ne concordaient tout simplement pas... Et la reconnaissance automatisée des pièces justificatives a mal fonctionné, et donc a éliminé un pourcentage de dossiers très important.

Les informations dont nous disposons pour la campagne 2026 ne sont pas rassurantes : malgré les dysfonctionnements avérés liés aux croisements de fichiers, qui ont éliminé de nombreux ménages du dispositif, aucune évolution ne semble prévue dans le dispositif pour relever le montant des chèques ou le plafond de ressources, inchangés depuis 2019.

Nous avons publié au mois de juillet un communiqué de presse dans le cadre de l'ACLC pour dénoncer les menaces pesant sur le chèque énergie mis en cause par une étude conjointe des Inspections générales des finances, de l'environnement et du développement durable.

Le projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3), et ses conséquences pour les consommateurs, a été abordé à l'occasion de plusieurs réunions du CSE. La volonté d'électrification massive de tous les usages questionne sur l'impact pour les consommateurs, nous avons défendu la notion de mix énergétique équilibré, pas seulement électrique. Si les orientations des productions pour chaque énergie sont globalement acceptables, les objectifs affichés pour l'électrification de l'ensemble des usages sont totalement irréalistes, d'autant que les aides publiques évoluent à la baisse et ne permettront pas aux ménages de s'engager dans la rénovation énergétique : Ma Prime Rénov voit ses crédits diminuer, tandis que s'opère un transfert des charges vers les CEE, payés à 70 % par les factures des consommateurs, quel que soit leur revenu.



Le texte final de la PPE 3 a été finalement publié par voie réglementaire début 2026, après trois ans de travaux et de réflexion...

Nous nous sommes opposés, comme de nombreux membres du CSE, à la modification du coefficient d'énergie primaire de l'électricité. En le réduisant de 2,3 à 1,9, les diagnostics de performance énergétique (DPE) gagnent une étiquette. C'est important car cela permet aux logements énergivores d'être mieux notés dès lors qu'ils sont équipés d'un chauffage électrique quel qu'il soit, pompe à chaleur (PAC) ou radiateur grille-pain ! En revanche, cela ne modifie pas la facture. En outre, toutes les dispositions mises en place pour inciter les propriétaires bailleurs à rénover leurs logements (loyer gelé, voire interdiction de mettre en location) sont repoussées de quelques années au détriment des occupants. Mais, dans un contexte de pénurie de logements, tout est bon à prendre !

Au mois d'octobre 2025, nous avons été **auditionnés** par Jean-Luc Fugit (président du CSE) en tant que député rapporteur pour l'Assemblée nationale pour le projet d'avis budgétaire sur les crédits du projet de loi de finances pour 2026 relatifs à l'énergie.

La confiance des consommateurs et leur acceptabilité d'un monde de l'énergie en complète mutation supposent qu'ils comprennent les évolutions et se projettent vers l'avenir, ce qui nécessite visibilité et stabilité des objectifs et des dispositifs d'accompagnement. Sans cela, la résistance au changement minera l'atteinte des objectifs.

Nous avons fait part de nos **inquiétudes vis-à-vis de l'expérimentation mise en œuvre par Enedis** pour tester les économies d'énergie possibles dans le cadre d'offres de fourniture heures pleines/heures creuses pour les clients disposant d'une puissance de 6 kVA. Si l'expérimentation est intéressante, il conviendra d'être attentif à ce qu'elle ne se traduise pas par une obligation à souscrire ce type d'offres qui ne présentera aucun intérêt pour nombre d'entre eux.

Le versement nucléaire universel (VNU), introduit à l'article 17 de la loi de finances 2025 du 14 février 2025, qui vise à protéger tous les consommateurs d'énergie électrique contre les hausses de prix de marché tout en assurant à EDF les moyens de réaliser les investissements nécessaires à la transition énergétique, a suscité des débats animés. **Ses modalités de mise en œuvre semblent aller à contresens** : seraient comptabilisées pour ce versement aux consommateurs les seules heures creuses d'été... Cela ne pourra qu'encourager la climatisation, et risque de dissuader les consommateurs à s'équiper de pompe à chaleur pour se chauffer en hiver. Il est plus que probable qu'aucun versement n'interviendra dans les deux prochaines années, il faudra beaucoup de pédagogie pour faire comprendre le système...

Les illustrations concrètes de l'incohérence de notre politique énergétique n'ont pas manqué cette année. Quelques exemples : report à 2027 de l'obligation d'installer des thermostats pièce par pièce, instruments favorables à la sobriété peu coûteux ; modification du coefficient de conversion d'énergie primaire pour l'électricité, qui impacte les DPE en faisant gagner une classe à tout logement chauffé électriquement, même avec des radiateurs à effet Joule (les grille-pain), mais sans gain sur la facture – et cela repousse de quelques années l'interdiction de louer les passoires énergétiques... dommage pour la transition ; fermeture en cours d'année de la plateforme Ma Prime Rénov, puis réouverture limitée, modifications dans les critères d'attribution...

Seule cohérence : ce sont les mesures les plus favorables aux ménages précaires qui sont impactées. Il ne fait pas bon être pauvre en France !

La Commission de régulation de l'énergie

Nous avons été sollicités à diverses reprises par les services de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour participer à des échanges ou répondre à diverses consultations, notamment sur les évolutions à apporter aux lignes directrices applicables aux fournisseurs. Leur mise en œuvre est progressive et doit être analysée par la CRE. Cette initiative sans doute imparfaite a au moins le mérite de renforcer la protection des consommateurs, la loi « souveraineté énergétique » tant attendue n'ayant pas abouti en raison des désaccords ingérables et de positions dogmatiques au sein de l'Assemblée nationale sur les choix énergétiques. A noter que la loi « diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne (DDADUE) », sortie du Sénat au mois de février 2026, sera examinée au printemps par l'Assemblée nationale et reprendra certaines dispositions de ces lignes directrices. Nous avons également été consultés sur les évolutions du tarif réglementé de vente de l'électricité (TRVE). Enfin, nous avons été associés aux travaux de la prospective CRE sur le thème d'« Energie et territoires ».



Le CNAFAL est désormais identifié comme défenseur des ménages précaires, auprès des médias et de nombreuses organisations associatives. Nous travaillons sur ce thème avec la Fondation pour le logement des défavorisés autour de la journée annuelle de lutte contre la précarité. Le séminaire annuel organisé par l'Union française de l'électricité (UFE) nous permet d'avancer avec les professionnels du secteur sur les revendications liées à la précarité énergétique via le

chèque énergie ; une nouvelle lettre ouverte a été cosignée encore cette année avec ces partenaires. C'est en raison de cet engagement que le Réseau des acteurs contre la pauvreté et la précarité énergétique dans le logement (Rappel), qui regroupe de nombreuses organisations partageant nos préoccupations, a fait appel à nous pour siéger dans sa gouvernance aux côtés de l'ANAH, l'ONPE, la Fondation pour le logement des défavorisés, le Secours catholique, plusieurs collectivités, EDF, des travailleurs sociaux... Tout cela permet aujourd'hui d'amplifier nos interventions et nos revendications.

Un autre partenariat s'est solidement noué avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et des régions (FNCCR) autour du chèque énergie, deux points de presse communs ont été organisés pour dresser le bilan de la campagne 2024 et faire connaître nos positions communes sur la campagne 2025.

Autres représentations

Les AFL participe régulièrement aux réunions de concertation organisées par EDF, Engie, les médiateurs de ces deux groupes et le Médiateur national de l'énergie, et également par les distributeurs GRDF et Enedis.

Le distributeur d'électricité voit depuis deux ans se développer une fraude de plus en plus massive sur les compteurs Linky. Un compteur trafiqué pour ne plus compter qu'une très faible partie de l'énergie consommée est facilement détecté, mais encore faut-il mettre en place un dispositif juridique solide pour mettre en cause le détenteur du contrat de fourniture... Ainsi, l'énergie consommée et non facturée relève des pertes non techniques, et c'est la communauté des consommateurs qui paie ces volumes d'électricité via le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE). Par ailleurs, cette pratique est dangereuse pour les fraudeurs eux-mêmes. Ces derniers sont invités à payer un redressement et sont susceptibles de poursuites pénales.



Au niveau des concertations avec le distributeur de gaz GRDF, **nous défendons la possibilité pour les consommateurs de disposer du gaz vert pour leur chauffage**, et d'installer des PAC hybrides utiles pour le passage de la pointe hivernale, en complément de l'électricité. Ces équipements innovants ne sont pas aidés malgré leur intérêt en termes de décarbonation et d'efficacité. Ils permettraient pourtant d'éviter, s'ils pouvaient se déployer, des surinvestissements sur le réseau d'électricité. Il est flagrant que le « signal prix » est appelé à prendre une place de plus en plus importante pour décourager

l'utilisation du gaz, quel que soit sa couleur, et pour freiner la production de gaz vert malgré tous ses atouts.

A la demande de la branche commerce d'EDF, nous sommes intervenus, dans le cadre d'une **formation interne auprès du service juridique d'EDF**, sur la question des attentes des consommateurs en matière d'énergie.

Nous avons également participé à diverses réunions organisées par la Direction générale de l'énergie et du climat, concernant la réécriture de fiches CEE (thermostat connecté pièce par pièce) après sa suspension en raison de suspicion de fraudes massives, et également la consultation des organisations de consommateurs sur la campagne chèque énergie 2025 pour laquelle nous avons fait de nombreuses propositions, restées sans effet.

Enfin, nous avons participé au comité de suivi de la conversion du gaz B en gaz H, qui examine la mise en œuvre de ce projet concernant 1,1 million d'usagers du gaz. Cette opération se poursuit dans de bonnes conditions et devrait être achevée en 2028, en avance par rapport à la date initialement prévue.

En conclusion, l'année 2025 a été marquée par une grande instabilité des réglementations en matière d'énergie, qui se traduit par une baisse de l'activité des professionnels du secteur.

Les consommateurs particuliers rencontrent quant à eux de grosses difficultés pour concrétiser leurs projets de rénovation, et ils hésitent à s'engager dans ce contexte mouvant. D'autant qu'ils sont également peu à l'aise pour réaliser les démarches en ligne.

Nous sommes par ailleurs inquiets de voir progresser l'idée selon laquelle l'électrification des équipements de chauffage tels que les PAC ne nécessiterait pas d'isoler le logement. De fait, alors que la rénovation énergétique était présentée comme bénéfique en termes d'efficacité énergétique (et donc de maîtrise des dépenses), et en termes climatiques, on tend à ne plus parler que de la décarbonation. Malgré l'amélioration de l'étiquette des DPE grâce à la modification du coefficient d'énergie primaire de l'électricité, il reste plus de 3,5 millions de passoires énergétiques pour lesquelles l'installation d'un chauffage électrique sans isolation serait une catastrophe économique pour l'occupant du logement...

5°) La sécurité électrique : le Groupe de travail statistiques de l'ONSE

Le Groupe de travail statistiques de l'Observatoire de la sécurité électrique (ONSE) créé en 2013 a pour objectif d'établir un chiffre précis du nombre d'incendies et d'accidents d'origine électrique. Ce groupe de travail constitué de représentants des pompiers, des filières professionnelles du bâtiment, des assureurs, des associations de consommateurs et des pouvoirs publics garantit la reconnaissance par tous des chiffres publiés.

L'ONSE recueille toutes les données statistiques de ses membres pour les traiter, les synthétiser puis les diffuser. Les AFL Paris ont participé à deux des trois réunions de 2025 dans lesquelles sont partagées et analysées les informations apportées par plus de 20 membres présents à chaque réunion.

En 2025, les experts ont poursuivi leur travail d'identification des sources de données, les résultats ont été publiés dans le baromètre ONSE et mis en ligne sur notre site Internet.

Promotelec constate que les propriétaires agissent moins qu'avant pour réaliser des travaux à la suite d'un mauvais diagnostic, ce qui repose le problème de l'obligation de travaux.

Face au développement de l'électrification des usages, Promotelec a publié un livre blanc intitulé *Accompagner l'électrification des usages*. Ce document doit servir de référence aux professionnels pour garantir la sécurité des usagers.

Ce groupe ONSE est essentiel pour nos activités en faveur d'un diagnostic obligatoire des communs d'immeubles qui présentent de nombreux défauts en matière de sécurité électrique : 74 % des cages d'escalier présentent au moins un défaut.

Les deux membres fondateurs Promotelec et Consuel souhaitent redéfinir les orientations de cet observatoire durant l'année 2026. Nous avons répondu à un questionnaire pour présenter nos axes majeurs pour les années à venir.

6°) La Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Les AFL 75 représentent les consommateurs parisiens à la Commission départementale d'aménagement commercial de Paris (au titre de l'UDAF).

A Paris, l'unité départementale de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) assure le secrétariat de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) pour le compte du préfet. Cette instance se prononce sur les autorisations d'exploitation commerciale et examine les projets de création ou d'extension de magasins de commerce de détail ou d'ensembles commerciaux dont la surface de vente est supérieure à 1 000 m². Lorsque le projet nécessite la délivrance d'un permis de construire, ce permis ne peut être délivré qu'après avis favorable de la CDAC et tient alors lieu d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC). En l'absence d'avis conforme de la CDAC, le permis de construire ne peut pas être obtenu. Si le projet ne nécessite pas de permis de construire, la CDAC formule alors une décision.

2. Composition de la CDAC de Paris



La composition de la CDAC est établie par arrêté préfectoral. Elle est constituée de **5 élus** :

- le maire de l'arrondissement du lieu d'implantation ou son représentant ;
- un conseiller d'arrondissement parmi ceux désignés par le Conseil de Paris ;
- un adjoint au maire de Paris parmi ceux désignés par le maire de Paris ;
- un conseiller régional parmi ceux désignés par le conseil régional.

Et 3 personnalités qualifiées en matière de consommation, de développement durable et d'aménagement du territoire.

Le secrétariat de la CDAC examine la recevabilité des demandes et procède à la vérification de la complétude des dossiers constitués par le pétitionnaire, dans un délai de 15 jours. Une fois complet, ce dossier doit être examiné dans un délai maximal de 2 mois par la CDAC.

Au moins 5 jours avant la tenue de la commission, les membres reçoivent le rapport d'instruction, élaboré par l'UD 75 de la DRIEAT. Ce rapport contient un avis favorable ou défavorable sur le projet. Le secrétariat de la CDAC convoque les membres composant la commission. Ceux-là ont une obligation d'impartialité pour chaque dossier examiné et doivent fournir au secrétariat de la CDAC un formulaire des intérêts détenus et des fonctions exercées.

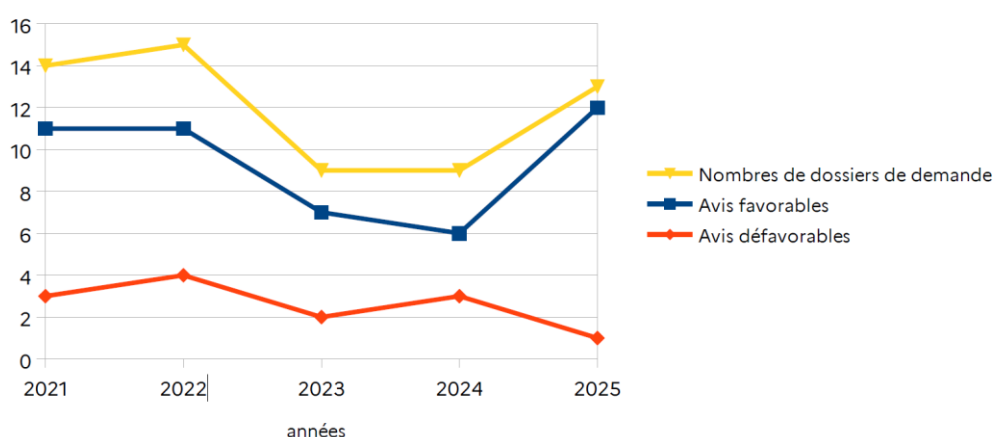
Après la réunion de la commission, le secrétariat de la CDAC dispose d'un délai de 10 jours pour transmettre par courriel l'avis ou la décision aux membres de la CDAC et au pétitionnaire. Pour les dossiers concernés par un permis de construire, la Direction de l'urbanisme est informée de l'avis de la CDAC via une plateforme de gestion électronique des documents. L'avis ou la décision de la CDAC est publié sur le site de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, au registre des actes administratifs (RAA) et, pour les avis ou décisions favorables, dans un journal d'annonce légale (JAL). Enfin, le procès-verbal est établi et transmis aux membres et à la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC).

Les séances sont présidées par le préfet ou son représentant. Lors de la séance, le pétitionnaire vient présenter et défendre son projet, permettant ainsi aux membres de la commission de poser des questions afin d'éclaircir certains points. Au terme de cet échange, les membres délibèrent et se prononcent en faveur, ou non, de la délivrance de l'autorisation d'aménagement commercial.

En 2025, la CDAC de Paris a rendu 13 avis ou décisions, dont une autorisation tacite, lors de 6 séances de la commission, pour une surface de vente demandée totale de 16 474 m² et avec une surface moyenne de 1 267 m².

Les membres de la CDAC ont émis 12 avis ou décisions favorables, dont une autorisation tacite, et une décision défavorable.

Evolution des demandes d'aménagement commercial de 2021 à 2025



En 2023 et 2024, le nombre d’AEC était moins important qu’en 2022. On observe ensuite **une légère augmentation du nombre des demandes en 2025**.

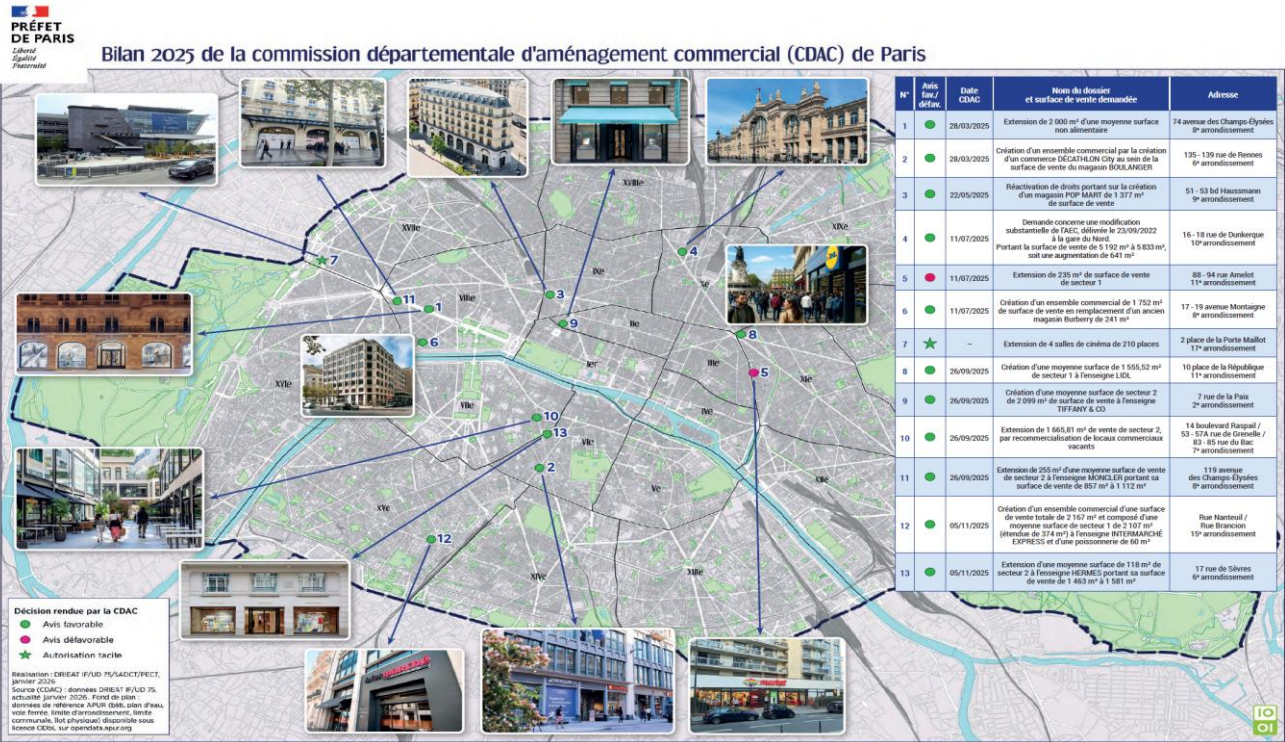
LES DEMANDES D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DE 2021 A 2025										
Années	Nombres de Commissions	Nombres de dossiers de demande	Avis favorables		Avis défavorables		TOTAL avis favorables et défavorables		% de projet autorisé	% de projet refusé
			Nombre	Surface de vente demandée en m²	Nombre	Surface de vente demandée en m²	Nombre	Surface de vente demandée en m² pour l'ensemble des projets		
2021	8	14	11	10 277,50	3	4 346,29	14	14 623,79	78,57 %	21,43 %
2022	7	15	11	19 989,10	4	8 703,38	15	28 692,48	73,33 %	26,67 %
2023	8	9	7	27 283,20	2	1 760,00	9	29 043,20	77,78 %	22,22 %
2024	4	9	6	17 258,00	3	14 925,00	9	32 183,00	66,67 %	33,33 %
2025	6	13	12	16 239,33	1	235,00	13	16474,33	92,31 %	7,69 %
MOYENNE SUR 5 ANS									77,73 %	22,27 %

- Dont un retrait non comptabilisé
- Dont une régularisation de surface de vente de 1684 m²
- Dont une autorisation tacite

L’analyse des avis ou décisions émis par la CDAC de Paris **entre 2021 et 2025** montre une moyenne de **77,73 % d’avis ou de décisions favorables**.

Concernant spécifiquement **l’année 2025**, le nombre d’avis ou de décisions défavorables est moins important que les années précédentes : une seule demande a été refusée (7,69 %) alors qu’en 2024 un tiers des demandes avaient été refusées (33,33 %).

S’agissant des taux d’autorisations en termes de surfaces de vente, entre 2021 et 2025, on relève une moyenne de 77 % d’acceptations. Toutefois, le taux afférent à l’année 2025 est très nettement supérieur à cette moyenne et aux moyennes individuelles avec 99 % des surfaces de vente autorisées.



7°) Autres représentations

La Commission de concertation de la téléphonie mobile

La Commission de concertation de la téléphonie mobile (CCTM) s'est réunie quatre fois durant l'année 2025 en visioconférence.

Pour rappel, la nouvelle charte parisienne de téléphonie mobile adoptée par le Conseil de Paris en mars 2021, signée par les quatre opérateurs Orange, SFR, Bouygues et Free Mobile, définit une puissance maximale d'exposition aux ondes électromagnétiques générées par les antennes relais ne dépassant pas les 5 V/m et qui devrait être moindre dans les espaces accueillant des enfants en bas âge tels que les crèches, les écoles maternelles...

Les dossiers de nouvelles installations d'antennes relais ou des ajouts sur des antennes existantes pour accueillir la 5G qui font l'objet d'un avis défavorable de la part des mairies d'arrondissement sont examinés par la CCTM.

Si tout est conforme au texte de la charte parisienne de téléphonie mobile, la CCTM valide le projet.

Durant l'année 2025, 39 dossiers ont été traités en commission. La majorité a reçu un avis favorable. Sinon c'est un avis favorable avec des mesures de contrôle dans les établissements particuliers.

L'Observatoire des ondes

Deux réunions ont eu lieu en 2025, à laquelle participaient principalement :

- la Direction de la transition écologique et du climat (Mairie de Paris) ;
- l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) ;
- l'Agence nationale des fréquences (ANFR) ;
- l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;
- l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) ;
- les opérateurs téléphoniques ;
- les associations ;
- des rapporteurs de la Conférence citoyenne.

Le but de cet observatoire est de réaliser un état des lieux de la téléphonie mobile, principalement sur les ondes électromagnétiques qu'elle engendre. La Ville de Paris et l'Observatoire des ondes assurent un suivi au fur et à mesure de l'évolution des connaissances scientifiques et des publications des autorités compétentes.

Bilan des deux dernières années : 98 % des 12 ans et plus sont équipés de téléphones mobiles, 84 millions de cartes SIM.

La 2G (deuxième génération de réseau mobile, qui est dépassée) permettait principalement de passer des appels et d'envoyer des SMS. La 3G proposait en plus l'accès à un Internet mobile basique.

Les usages des téléphones mobiles ont beaucoup évolué et reposent sur des réseaux plus récents comme la 4G ou la 5G, plus performants et mieux adaptés aux besoins actuels.

Après la disparition des deux premières générations dans un avenir proche – la 2G fin 2026 et la 3G fin 2028 –, seules les 4G et 5G seront en service.

Alors que la 4G est bien installée et que le déploiement de la téléphonie mobile de la cinquième génération se poursuit un peu partout, la 6G est au premier stade du processus de normalisation, sachant que les études débiteront fin 2025 pour une durée de deux ans. Les premiers réseaux 6G devraient être déployés vers 2030.

La 6G s'appuie sur les innovations introduites par la 5G pour augmenter la vitesse, réduire la latence et améliorer la flexibilité des services sans fil afin de mieux servir les consommateurs et les entreprises.

Nous devons faire preuve de vigilance pour que ce nouvel outil n'ait aucune conséquence sanitaire fâcheuse pour la population parisienne. Si l'on comprend les enjeux pour les entreprises, les particuliers n'ont probablement pas les mêmes besoins...

Le Comité d'action sociale de la Ville de Paris



Le Comité d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) gère l'action sociale auprès des personnes âgées (résidences pour personnes âgées dépendantes ou non, soins à domicile, restaurants Emeraude, transports, loisirs) et auprès des personnes en difficulté (familles en grande précarité,

personnes handicapées, SDF).

C'est un établissement public municipal doté d'un conseil d'administration, celui-ci se compose pour moitié d'élus et pour moitié de membres issus du milieu associatif. C'est à ce titre que les AFL Paris disposent d'un siège d'administrateur que nous occupons depuis 2014.

Le CASVP est doté d'un budget supérieur à 650 millions d'euros et emploie plus de 6 000 personnes.

Les missions

Le CASVP est l'organisme en charge des questions sociales concernant les personnes âgées et les personnes en difficulté. Il gère une centaine d'établissements et dispose dans chacun des 20 arrondissements de Paris d'une section qui assure le fonctionnement de l'aide sociale localement.

Trois priorités ont été fixées par la Mairie de Paris :

- lutter contre la grande exclusion,
- réduire les inégalités sociales,
- prendre en charge les personnes âgées et les publics défavorisés.

Le conseil d'administration est présidé par Mme Léa Filoche, représentant la Maire de Paris. Il se réunit régulièrement quatre fois par an. En 2025, les CA ont eu lieu le 1^{er} avril à la Fabrique de la solidarité, le 17 juin au Centre d'action sociale de la Ville de Paris boulevard Diderot, le 14 octobre et le 19 décembre à l'Hôtel de Ville.

La Direction des solidarités est compétente sur le périmètre du CASVP et sur la partie de l'action sociale relevant des compétences municipales et départementales.

Le CASVP gère :

- 15 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), 10 sur Paris et 5 en Ile-de-France,
- 2 pôles centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et 9 établissements sous ce statut,
- 22 résidences autonomie,
- les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) de la Ville de Paris.

Les restructurations en 2025 :

Restructuration lourde de la résidence autonomie Les Epinettes.

Deux points saillants avaient marqué le CASVP en 2024. Les deux concernaient les Ehpad. Le budget des Ehpad est régulièrement déficitaire depuis plusieurs années et grève de fait les budgets du CASVP. Comme nous l'avons déjà indiqué en 2024, les projections que permettent les nouvelles normes comptables (M57) font apparaître, en tenant compte des financements actuels et de leurs évolutions, des déficits abyssaux à l'horizon 2050.

Dans ce contexte, une convention de coopération public-public a été signée entre le CASVP et l'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale (ANAP). Il s'agit de la mise en œuvre d'un appui terrain « diagnostic financier et accompagnement vers un retour à l'équilibre des Ehpad ». Les résultats de cette étude ne nous ont pas été communiqués en 2025.

Par ailleurs, un drame s'était déroulé en janvier 2024 dans l'Ehpad Alquier-Debrousse où une résidente était décédée à la suite d'une agression par un autre résident. La Ville avait dès 2024 augmenté le taux d'encadrement auprès des résidents (+ 110 postes). Dans un souci d'apaisement et de transparence, une réunion a été organisée le 21 mars 2025 dans cet Ehpad pour les familles et les membres du conseil d'administration. Les résultats des inspections des tutelles et les évaluations imposées par la Haute Autorité de santé (HAS) de chaque Ehpad du CASVP nous avaient été présentés au préalable.



La nuit de la solidarité

La huitième édition de la nuit de la solidarité a eu lieu dans la nuit du 23 au 24 janvier 2025 grâce à 2 000 volontaires et 50 associations. Elle vise à mieux connaître les profils des personnes sans abri et, ainsi, faire progresser les dispositifs et les politiques publiques répondant à leurs besoins (accompagnement, hébergement, alimentation). 3 507 personnes sans solution d'hébergement ont été recensées cette année sur le territoire parisien contre 3 492 en 2024 dont 14% de femmes.

Les Commissions supérieures de contrôle des réseaux d'énergie de la Ville de Paris

Quatre réseaux alimentent Paris en énergie. Ces réseaux sont la propriété de la Ville de Paris. Après appel d'offres, la Mairie confie leur gestion à des concessionnaires dans le cadre de contrats de longue durée, allant de 15 à 30 ans.

Un service de la Ville de Paris contrôle très régulièrement le respect des contrats signés. En cas de non-respect des engagements contractuels, des pénalités financières sont dues à la Ville. Dans un souci de transparence, les associations de consommateurs, dont l'AFL 75, participent au bilan annuel de ces contrats.

Ces quatre concessions présentent de nombreux points communs qui concernent directement les Parisiens. Des indicateurs chiffrés permettent de suivre la qualité de la fourniture, le taux de pannes, les délais de raccordement, la durée des chantiers et la part d'énergies renouvelables.

Concession du réseau électrique à ENEDIS et EDF

Les fortes canicules ont entraîné la coupure d'alimentation d'un quartier parisien entier en juin 2025. Certaines jonctions du réseau électrique, devenues trop anciennes, ne résistent plus. ENEDIS a donc lancé un vaste plan de réhabilitation afin d'adapter le réseau aux effets du changement climatique, notamment aux canicules et aux risques d'inondation.

Les colonnes montantes de câbles électriques, qui distribuent l'électricité dans les immeubles (généralement par les cages d'escalier), sont désormais transférées à ENEDIS, qui en assure l'entretien. L'entreprise doit rattraper son retard en reprenant environ 1 000 colonnes par an.

Le nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques augmente fortement. La Ville de Paris demande à ENEDIS de réduire les délais de raccordement, car ce développement va encore s'accélérer.

Le contrat de concession concerne également les 56 % de Parisiens qui ont conservé le tarif réglementé d'EDF. A ce titre, EDF verse 6,4 millions d'euros à la Ville de Paris, soit 15 % de plus qu'en 2024 pour abonder le Pass énergie destiné aux familles en difficulté et le Fonds de solidarité logement.

Tous les termes du contrat sont respectés. **EDF observe une augmentation du nombre d'impayés témoignant des difficultés financières croissantes des ménages. En 2024, le chèque énergie a été utilisé par 71 165 foyers parisiens.**

Concession du réseau de gaz à GRDF

Le réseau de gaz alimente principalement de grands ensembles tertiaires et des immeubles collectifs. Environ 35 % des Parisiens se chauffent au gaz. La consommation a diminué de 15 % entre 2020 et 2024.

GRDF a déjà repris 270 000 colonnes montantes ; il en reste encore 73 000 à traiter.

Le biogaz, issu de la fermentation des déchets agricoles, va se développer fortement dans les années à venir et contribuera à l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Les services aux usagers fonctionnent globalement bien : le traitement des réclamations, les délais de raccordement et la propreté des chantiers sont jugés satisfaisants.

Concession du réseau de chauffage urbain à la CPCU

Après 98 ans de fonctionnement, la concession du réseau de chauffage urbain confiée à la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU), filiale d'ENGIE, arrivera à son terme à la fin de l'année 2026. A l'issue d'un appel d'offres, Dalkia, filiale d'EDF, reprendra cette concession.

Le chauffage urbain alimente de grands bâtiments ainsi que 15 % environ des logements collectifs parisiens. Le réseau poursuit son développement, avec notamment deux nouveaux raccordements en 2025 : le palais de l'Élysée et la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Le taux d'indisponibilité a diminué de 2 heures depuis 2024, pour atteindre seulement 11 heures en 2025.

En revanche, la part d'énergies renouvelables (ENR) stagne depuis plusieurs années, autour de 50 %. Elle repose principalement sur l'incinération des déchets urbains et l'utilisation de bois importé du Portugal. Ce point est préoccupant car transporter la biomasse d'aussi loin ôte à ce combustible une bonne part de son intérêt en tant qu'ENR. La géothermie sera davantage mobilisée à l'avenir afin d'augmenter cette part.

Certains syndicats regrettent toutefois la complexité de la formule de révision du prix de la chaleur fournie.

Concession du réseau de froid à Fraîcheur de Paris

Fraîcheur de Paris appartient à 85 % à ENGIE et à 15 % à la RATP. Cette société a été créée en 2022 pour assurer la gestion de la concession du réseau de froid.

Ce réseau est essentiel pour éviter la multiplication des climatiseurs individuels, qui contribuent au réchauffement urbain. Il s'adresse pour l'instant principalement aux bâtiments tertiaires.

Le réseau utilise l'eau de la Seine pour prérefroidir l'eau du réseau, complétée par des usines qui produisent de l'eau à 4 °C.

Le réseau se développe conformément aux prévisions. Toutefois, le coefficient de performance, actuellement de 4,3, n'atteint pas encore l'objectif fixé à 4,5.

Il existe une expérimentation de « cool box » à destination des particuliers, mais la Ville de Paris ne souhaite pas développer ce marché, préférant les solutions passives de protection contre la chaleur estivale.

En conclusion

Sur l'ensemble de ces quatre contrats de concession, les AFL 75 ne constatent pas de dysfonctionnement majeur. Si vous rencontrez des problèmes, nous vous invitons vivement à nous en faire part.



Airparif dispose de 70 stations de mesure de la qualité de l'air réparties sur l'ensemble de l'Île-de-France. C'est une association loi 1901, principalement financée par les collectivités locales, qui fonctionne avec 75 ingénieurs et techniciens.

Ils ont pour mission de communiquer des cartes de pollutions accessibles à tous sur leur site Internet et d'alerter les pouvoirs publics lorsque les seuils définis par la directive européenne sont dépassés.

Des associations, dont les AFL, sont présentes au conseil d'administration, garantissant la transparence des résultats.

Les évolutions réglementaires et leurs répercussions sur la pollution de l'air, mesurées par Airparif, ont permis, en vingt ans, une baisse notable de la pollution à Paris.

La réglementation va encore se durcir avec la révision de la directive qui abaisse les seuils d'alerte en 2030 au niveau des préconisations de l'OMS. Cette évolution est indispensable car, selon Santé publique France, les particules présentes dans l'air provoquent chaque année la mort de 40 000 personnes. L'exposition aux particules fines est responsable de 7 % de la mortalité totale de la population française.

Le conseil d'administration a voté un budget de 8,7 millions d'euros pour 2026 et a entériné le fait qu'Airparif est désormais chargé de la mesure des pollens.

A la suite de notre question sur le chauffage au bois chez les particuliers, les experts convergent pour dire que les émissions de particules sont très fortes dans les systèmes individuels et pourrait conduire rapidement à l'interdiction du chauffage au bois en Ile-de-France. Dans les sites industriels qui sont équipés de filtres plus performants, le problème est différent. Ces installations sont classées et donc très surveillées par les autorités locales.

Le 6 novembre, un colloque scientifique réunissant environ 50 personnes provenant notamment de laboratoires suisses, allemands, suédois, finlandais et italiens a permis de mettre en évidence les avancées de 15 pays européens dans la cartographie et la prévision des pollutions de l'air.

Fort de nombreuses collaborations universitaires, de ces 8 M€ de budget annuel et de ses 80 salariés, **Airparif est en pointe en Europe** pour faire le lien entre des mesures au sol très coûteuses mais très précises, des mesures par satellite peu coûteuses mais imprécises et des modèles mathématiques pour relier l'inventaires des sources de pollution au constat par les mesures.

Les modèles mathématiques aujourd'hui validés par les mesures sont désormais aptes à prévoir le niveau de pollutions d'une quinzaine de polluants selon les décisions politiques concernant la réduction du trafic routier et l'amélioration énergétique des bâtiments.

Le plan climat de Paris a été en partie préparé à partir de ces évaluations. Les émissions de polluants ont baissé de 30 % sur Paris depuis 20 ans. Les outils d'Airparif montrent que les décisions prises permettront d'atteindre l'objectif de qualité de l'air fixé pour 2030, mais qu'elles sont nettement insuffisantes pour atteindre les objectifs de 2050. Pour information, la respiration humaine (habitants et touristes) est responsable de 10 % des émissions de polluants à Paris !

Cette réunion avait pour objet la qualité de l'air intérieur dans les lycées. Une cinquantaine de participants : Airparif, Services techniques des lycées, collectivités locales, universitaires, fabricants de matériel, bureaux d'études, entreprises...

C'est la première fois que la région organise une réunion technique pour faire le point sur un thème précis. Pour cette première, le sujet était la qualité de l'air dans les lycées, et comme l'a montré cette séquence, il y a beaucoup à faire.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, tous les établissements scolaires sont soumis à l'obligation de surveillance de la qualité de l'air intérieur. Dans ce cadre, la région Ile de France a procédé à l'analyse de la qualité de l'air intérieur des 470 lycées dont elle a la charge. La Région a demandé à Airparif de superviser ces mesures.

Le décret indique que la qualité de l'air doit être mesurée dans 20 classes occupées dans chaque établissement. Le taux de CO₂ est utilisé comme thermomètre de la QAI. Une concentration inférieure à 800 ppm traduit un renouvellement d'air satisfaisant. Entre 800 et 1500 ppm, des actions correctives sont nécessaires. Au-delà de 1500 ppm, des actions urgentes doivent être entreprises.

50 % des salles mesurées dépassent 1500 ppm sur 2 heures. 43 lycées sont jugés prioritaires pour réaliser des travaux rapidement.

Pour respecter les concentrations exigées, Airparif, a montré qu'il fallait ouvrir les fenêtres 10 minutes toutes les 30 minutes. A notre remarque sur la faisabilité d'une telle recommandation, toute la salle a reconnu que c'était impossible et que seule la ventilation mécanique le permettait. Cette solution a l'avantage de concilier la qualité de l'air et les économies d'énergie.

Seuls 16 % des lycées sont équipés de ventilation mécanique contre 80% des logements. La dépense énergétique de fonctionnement de la ventilation est de 3 à 4 € par élève, mais s'il y a un récupérateur d'air, il y a un gain financier de 6 à 7 € par élève, pour cela il faut investir de 5 à 7000 € par classe soit 200.000 euros pour un lycée moyen de 1200 élèves.

Ce décret de 2023 est plutôt bienvenu car aujourd'hui tous les scientifiques convergent pour dire qu'une concentration élevée en CO₂ réduit significativement les capacités cognitives. Une bonne qualité d'air intérieur améliore la concentration, réduit l'absentéisme et favorise un meilleur apprentissage.

Le temps manquait pour aborder un sujet qui me semble crucial... que va-t-on faire fenêtre fermée en cas de canicule en juin comme cette année. Faudra-t'il climatiser, ne faire cours que le matin ou commencer les vacances scolaires le 1^{er} juin !

La Commission consultative des services publics locaux

La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) est, dans une collectivité locale de plus de 10 000 habitants, une structure permettant le suivi des services publics délégués par la collectivité à des tiers (notamment via une délégation de service public).

Instaurée par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (ATR) et organisée par l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la CCSPL, présidée par le maire ou son représentant, a pour vocation de permettre aux usagers des services publics (eau potable, transports urbains, gestion des déchets...) et aux élus d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et d'émettre toute proposition utile en vue des adaptations envisagées. Elle contribue ainsi à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics.

A Paris, elle est présidée en 2025 par Johanne Kouassi, conseillère déléguée auprès du premier adjoint à la Mairie, chargée des services publics de proximité et des relations avec les arrondissements. Ces commissions se tiennent à l'Hôtel de Ville de Paris.

Ce compte rendu des réunions un peu atypique et plus détaillé qu'habituellement a pour objectif de montrer la richesse des sujets traités, au cœur de la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens. Les services et les élus répondent en toute transparence aux questions de nos représentants, comme en témoignent les extraits des procès-verbaux de réunion.

• Commission du 14 janvier 2025

Rapport d'activité 2023 des délégataires et des concessionnaires

Tout délégataire de service public et concessionnaire dont le contrat est postérieur à 2016 a l'obligation légale au titre du code de la commande publique de fournir un rapport d'information.

Ce rapport doit contenir a minima :

- Une analyse de la qualité des ouvrages ou des services demandés au concessionnaire ;
- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la concession ;
- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement ;
- Les rapports originaux sont mis à disposition du public (bibliothèque de l'Hôtel de Ville) ;
- Les services de la Ville réalisent chaque année une synthèse par secteur d'activité et par contrat de l'ensemble des rapports d'informations remis par les délégataires et les concessionnaires au sens de la commande publique, dans le cadre du bilan des DSP et des concessions.

• Commission du 18 mars 2025

DSP du parc de stationnement GROS-BOULAINVILLIERS Paris (XVI^e)

Verbatim :

Q : AFL75 M. CANCELLIERI : Existe-t-il un droit de regard de la Ville sur la sous-occupation ou sous-location des places des locataires Paris Habitat ?

R : Section du stationnement concédé de la DVD : Les places du niveau PH sont louées en priorité aux résidents Paris Habitat mais si elles restent vacantes, elles peuvent être proposées à la location à d'autres usagers. Pour mémoire, 90% des usagers sont du 16^e arrondissement.

Q : Mme. KOUASSI : Quelles sont les proportions de places dédiées aux PMR / d'accès facilité ?

R : Section du stationnement concédé de la DVD : En général, pour les parcs comme celui-ci (inférieur à 500 places), une place PMR est prévue. La ville essaye de faire plus, mais les places PMR sont souvent vides et ne peuvent être utilisées qu'à cette fin. La ville Déploie d'importants efforts par ailleurs pour assurer l'accessibilité PMR de l'ensemble du parc.

Commentaire : M. CANCELLIERI : de nombreuses initiatives et volontés non partisans sur le sujet de l'accessibilité PMR, constitue un enjeu de société grandissant. Il évoque le souhait de faire monter la part de places dédiées accessibilité PMR à environ 10%

- **Commission du 12 mai 2025**

DSP centres Paris Anim' DSP CPA Beaujon (VIII^e) - DSP CPA Point du Jour (XVI^e)

- **Commission du 10 juin 2025**

DSP centres Paris Anim' DSP CPA Beaujon (VIII^e) - DSP CPA Point du Jour (XVI^e)

Verbatim :

Q : M. Antoine CANCELLIERI : Il est mentionné une durée de sept ans pour atteindre le retour sur investissement. Disposons-nous d'une vision prévisionnelle concernant le ratio entre la tendance sociologique à privilégier la crémation plutôt que l'inhumation traditionnelle, notamment au regard de l'enjeu de préservation des espaces verts ? Avez-vous une estimation de la capacité des nouveaux équipements face à une demande potentiellement plus importante ?

R : Direction des Espaces Verts et de l'Environnement : Vous soulevez un enjeu essentiel. environ 53 à 54 % des

Le recours à la crémation est désormais majoritaire parmi les familles, représentant Cela soulève effectivement une question de soutenabilité face à une demande parisienne croissante. Nous privilégions un scénario qui permet d'augmenter les capacités d'accueil des familles et donc la capacité de crémation, sans toutefois répondre à l'ensemble de la demande actuelle. Par ailleurs, nous envisageons des implantations alternatives pour un autre équipement, ce qui ne serait pas réalisé dans le cadre de cette mandature, mais éventuellement lors de la suivante. L'extension des capacités vise donc à accompagner ce recours croissant à la crémation.

- **Commission du 14 septembre 2025**

Rapport (pour information) sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau potable et assainissement à Paris en 2024.

Rapport (pour information) sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris en 2024.

- **Commission du 16 septembre 2025**

Règlement de l'assainissement parisien.

Verbatim :

Les établissements scolaires qui relèvent de la Ville de Paris s'inscrivent dans ce cercle vertueux de la gestion des eaux pluviales avec notamment les cours Oasis. Quelles sont les implications et coordinations éventuelles avec la Région qui assure la gestion les lycées ?

Est-il prévu des campagnes de communication à destination du contribuable et de la population jeune (entre autres auprès des locataires des bailleurs sociaux qui bénéficient maintenant d'un compteur d'eau individualisé) ?

Existe-t-il une volonté de responsabilisation face à la sécurisation des lieux d'accès au réseau d'assainissement ?

R : Direction de la Propreté et de l'Environnement : En effet, notre compétence relève des crèches, écoles et collèges. Et nous avons pour objectif d'accélérer les campagnes de communication auprès des grands propriétaires fonciers parisiens

. Il existe déjà de la sensibilisation, grâce au travail réalisé en collaboration avec l'Agence de l'Eau qui subventionne des projets.

R : Direction de la Propreté et de l'Environnement : En effet, notre compétence relève des crèches, écoles et collèges. Et nous avons pour objectif d'accélérer les campagnes de communication auprès des grands propriétaires fonciers parisiens.

Il existe déjà de la sensibilisation, grâce au travail réalisé en collaboration avec l'Agence de l'Eau qui subventionne des projets.

Q : Mr Antoine CANCELLIERI : Les établissements scolaires qui relèvent de la Ville de Paris s'inscrivent dans ce cercle vertueux de la gestion des eaux pluviales avec notamment les cours Oasis. Quelles sont les implications et coordinations éventuelles avec la Région qui assure la gestion les lycées ?

Est-il prévu des campagnes de communication à destination du contribuable et de la population jeune (entre autres auprès des locataires des bailleurs sociaux qui bénéficient maintenant d'un compteur d'eau individualisé) ?

Existe-t-il une volonté de responsabilisation face à la sécurisation des lieux d'accès au réseau d'assainissement?

R : Direction de la Propreté et de l'Environnement : En effet, notre compétence relève des crèches, écoles et collèges. Et nous avons pour objectif d'accélérer les campagnes de communication auprès des grands propriétaires fonciers parisiens. Il existe déjà de la sensibilisation, grâce au travail réalisé en collaboration avec l'Agence de l'Eau qui subventionne des projets.

Rénovation et exploitation du parc Soufflot à Paris V^e.

Exploitation et modernisation du port de l'Arsenal (XII^e) et de la halte-nautique de la Villette (XIX^e).

Verbatim :

Q: AFL75 Mr Antoine CANCELLIERI : Nombreux de nos adhérents sont sensibles aux questions de propreté, et il nous semble primordial de mettre en avant ce point. Les procédures de collecte des déchets comme, par exemple, à Amsterdam sont efficaces et nous pourrions nous en inspirer.

R : Direction de la Voirie et des Déplacements : En termes de propreté nous serons très vigilants pour ce dossier. Pour votre information, le bassin de la Villette, hors Halte Nautique, est nettoyé tous les jours (sauf le samedi) par le Service des Canaux.

- **29 septembre 2025**

Journée de visite/mission des services des canaux de Paris.



- **Commission du 25 novembre 2025**

Exploitation du cinéma Le Louxor - Palais du cinéma (X^e).

Gestion de l'espace sportif Pailleron (XIX^e).

Service des piscines et des baignades (SPB) – DJS.

DSP entretien et exploitation du parc Porte de Clignancourt (XVIII^e).

DSP mise en conformité et exploitation des parcs de stationnement Porte d'Orléans et Didot (XIV^e).

DSP rénovation et exploitation du parc Sèvres-Babylone (VII^e).

DSP eEntretien et exploitation du parc Saint-Placide (VI^e).

DSP Centres internationaux de séjour de Paris Maurice-Ravel (XII^e) et Kellermann (XIII^e) et centre Paris Anim' Maurice-Ravel (XII^e).

VI LA COMMUNICATION

REVUE AFL INFOS

- Comme chaque année, **deux numéros de la revue AFL Infos** ont été envoyés à tous les adhérents et sympathisants, en juin et en décembre, et mis en ligne sur le site. Tous les articles sont écrits par les administrateurs.
- Nous maintenons notre choix de l'envoi papier pour maintenir le lien avec ceux qui n'utilisent pas l'outil numérique, en cohérence avec nos actions de lutte contre l'illectronisme qui touche particulièrement notre cœur de cible : les populations les plus précaires.
- A l'occasion des 120 ans de la loi de 1905, un « tiré à part » de nos actions sur la laïcité a été édité. Il est disponible sur demande spécifique de nos lecteurs.

LA NEWSLETTER

Elle est publiée au rythme de une ou deux fois par mois depuis 2023 en fonction de l'actualité de nos associations familiales laïques.

La newsletter est conçue de façon à renvoyer le lecteur vers notre site (début de l'article avec un lien pour pouvoir lire la suite).

Un lien vers HelloAsso et un QR code sont systématiquement joints à la newsletter afin d'encourager et de faciliter les adhésions et leurs renouvellements.

Elle est envoyée à la fois à nos adhérents et à nos partenaires qui acceptent de la recevoir.

Chez nos adhérents, de 45 à 55 % des mails sont ouverts et 35 % des destinataires cliquent sur les liens vers notre site. Il y a eu 12 désabonnements depuis sa création.

Une centaine de nos partenaires reçoivent la newsletter. Environ 60 % des mails sont ouverts et 20 % des destinataires cliquent sur les liens vers notre site. Il y a eu 10 désabonnements depuis sa création.

LE SITE INTERNET

Un groupe de travail s'est constitué afin d'étudier une évolution du site Internet www.aflparis.org. Il a été rapidement jugé préférable de faire un nouveau site, plus moderne et plus adapté à la diversité de notre activité. Ce site verra le jour courant 2026.

La possibilité d'adhérer par voie numérique et par carte bancaire via HelloAsso, en complément de l'adhésion par chèque ou en espèces, fonctionne bien. La dernière assemblée générale a décidé de maintenir la cotisation annuelle à un prix unique (15 € pour l'année civile) pour faciliter la démarche et rester accessible financièrement. En fonction du niveau de ressources, nous conservons la possibilité de réduire jusqu'à 1 € le montant de la cotisation, afin de ne pas exclure les familles et les ménages en difficulté.

Nous poursuivons la conception et la réalisation d'expositions thématiques : après la laïcité, la sobriété énergétique, nous avons conçu une exposition sur les 20 ans de la loi de 2005 sur l'inclusion et le handicap. De nouveaux projets sont à l'étude pour 2026, et tout particulièrement sur le thème de l'alimentation. Ces supports pourront être diffusés par d'autres organisations, ou d'autres départements du CNAFAL.

CONCLUSION

Laïcité, justice sociale, défense des plus fragiles irriguent nos actions dans nos domaines d'intervention présents – éducation, logement, consommation, énergie – ou à venir, comme la santé et l'environnement.

Ces actions relèvent à la fois du domaine de la représentation des intérêts des familles auprès d'instances de toutes sortes mais aussi d'actions concrètes, de services rendus à nos adhérents.

Lors de notre séminaire annuel, en octobre 2025, nous nous sommes fixé plusieurs objectifs qui constituent notre feuille de route pour l'exercice 2026 (et suivants).

* Nécessité de construire un plaidoyer pour expliquer clairement ce que nous sommes et ce que nous faisons.

* Retravailler ou engager différents partenariats :

- régies de quartier – élargir dans un premier temps à la régie de quartier du XII^e puis au collectif des régies de quartier parisiennes ;
- CAP SAAA – au-delà d'EDUCAPCITY, investiguer l'accompagnement des familles des enfants handicapés ;
- établir un contact avec le Secours populaire.

* Secteur « consommation » : créer des liens avec LEO LAGRANGE ET ADEIC via l'ACLC afin de construire un plan d'actions pour relancer notre activité consommation.

* Construire un plan d'actions pour augmenter le nombre d'adhérents bénévoles/sympathisants.

* Construire un agenda partagé de nos travaux, représentations, réunions.

* Construire une cartographie de nos contacts.

